

LE PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE : UNE RELATION DE DOMINATION

Autant la littérature sur l'*immigration* dans les pays d'immigration pour les besoins de l'immigration (de l'immigration en tant que *processus* saisi, le plus souvent, dans sa forme la plus élémentaire et la plus « primitive », sa forme économique et démographique, et non comme une catégorie de population, l'ensemble des immigrés), donc pour les besoins de la société d'immigration, est surabondante, autant est indigente, voire totalement défailante la littérature sur l'*émigration*, telle qu'on est en droit de l'attendre des pays d'émigration pour la compréhension de leur émigration – littérature qui, idéalement, devrait être produite par les pays d'émigration eux-mêmes, sur eux-mêmes et pour la compréhension d'eux-mêmes – ; autant la première est extrêmement diversifiée – ce qui, là encore, s'explique parfaitement –, littérature de tous les genres allant du journalisme, de l'essayisme, de la littérature militante, des écrits législatifs, politiques et même du roman (1), jusqu'à la littérature scientifique, bien sûr, représentée en toutes les disciplines (littérature juridique, politologique, historique, géographique, démographique, économique, sociologique, psychologique, psychosociologique, psychiatrique, ethnographique et ethnologique, anthropologique, linguistique, pédagogique, etc.), autant la seconde quand elle existe, pêche par son uniformité – elle est, peut-on dire, de la même voix car elle procède d'une seule et même intention, ne traiter des émigrés que dans leur immigration et en tant qu'ils sont des immigrés chez les autres, c'est-à-dire, en gros, de la même manière qu'en parlent les autres, plus préoccupés, à juste titre, de l'immigration qui est, avant tout, leur affaire et non de l'émigration qui, après tout, leur est étrangère et ne les concerne que dans la mesure où elle est à l'origine « biologique » (i. e. « génétique ») à travers la personne des immigrés qui, au moins phénoménalement, en tant qu'individus singuliers, et non pas structu-

(1) Même si elle n'a pas la notoriété et les lettres de noblesse de romans comme *Nuits de princes* (Paris, Julliard, 1937) de Joseph KESSEL, *Les eaux mêlées* (précédé de *La greffe du printemps*, Paris, A. Michel, 1955) de Roger IKOR, *Étrangers sur la terre* (Paris, La Table Ronde, 1950) d'Henri TROYAT ou encore *Le rendez-vous des étrangers* d'Elsa TRIOLET (Paris, R. Laffont, Tomes 27 et 28 des *Oeuvres romanesques*, d'Elsa TRIOLET et d'ARAGON), il existe toute une production romancière qui se donne pour objet l'univers actuel des immigrés (on peut citer, en autres exemples, Clément LEPIDIS, *L'Arménien*, Paris, Le Seuil, 1973 et *Les émigrés du Soleil*, Paris, Le Seuil, 1976; R. CLAVEL, *L'Espagnol*, Paris, R. Laffont, 1959; etc.) et plus particulièrement, l'univers des immigrés d'origine maghrébine, certains romans s'inspirant de cette immigration (plus que de l'autre aspect qu'est l'émigration) étant écrits par des auteurs eux-mêmes maghrébins ou d'origine maghrébine (depuis *Les boucs* de Driss CHRAÏBI jusqu'à *Habel* de Mohammed DIB); sans compter les nombreuses biographies plus ou moins bien romancées recueillies, en guise de témoignages ou de documents ethnologiques, par des auteurs qui se veulent les « écrivains publics » de narrateurs sans parole ou sans plume; sans compter aussi les romans didactiques, littérature pour enfants, mettant en scène, par la médiation de la présence des immigrés, des situations qu'on dit « pluriculturelles » d'échanges ou de complexité culturels. Il n'est pas jusqu'à la chanson, jusqu'au théâtre et, bien sûr, jusqu'au cinéma qui, en parfaits « témoins » de leur temps, n'empruntent à l'immigration.

rellement, doivent, d'abord, *émigrer* avant d'immigrer, ensuite de l'immigration, seul objet de discours légitime (i. e. dominant). C'est dire à quel point le discours (scientifique ou autre, le discours autorisé comme celui du sens commun) tenu, apparemment, sur les émigrés, dans les pays d'émigration manque totalement d'autonomie; subordonné au discours sur l'immigration dont il reprend les thèmes essentiels et à qui il emprunte souvent ses catégories de pensée et son matériel d'analyse, ne s'étant pas donné jusqu'à présent un objet propre, un domaine autonome, c'est-à-dire n'ayant pas réussi à faire de l'émigration et de l'émigré un objet de science, il se condamne, en dépit ou peut-être à cause de l'intention polémique qui l'anime (polémiquer avec la société d'immigration et avec son discours, faire polémiquer l'émigration contre l'immigration et, à la limite, l'émigré contre l'immigré qu'il est aussi), à n'être que le pâle reflet de ce qui se dit de l'immigration, sur l'immigration ou à propos de l'immigration: opérant un étrange retournement de l'ordre, au moins chronologique et génétique du phénomène migratoire, l'émigration dont il parle (simple symétrique de l'immigration dont il est parlé ailleurs) semble être devenue le produit de l'immigration - il n'y a de l'émigration (chez nous) et des émigrés (de chez nous) que parce qu'il y a l'immigration et des immigrants (ailleurs, chez les autres) -, et le discours qu'on tient de la sorte, discours inversé, se contente le plus souvent de substituer, pour se conférer une manière d'authenticité, les termes *émigration* et *émigré* à immigration et immigré (2). Ce ne sont pas là de simples jeux de mots ou sur les mots ou de simples subtilités de langage; la signification et, encore plus, les effets de ces changements de noms ne sont pas aussi anodins qu'il paraît.

I. - LE DISCOURS (MÊME SCIENTIFIQUE) SUR L'IMMIGRATION : UN DISCOURS DE DOMINATION

On ne veut comme preuve de cette subordination d'un langage à un autre, du langage dominé sur l'émigration (même quand il est tenu et, surtout, quand il est tenu par ceux qui parlent ou qui sont fondés à parler habituelle-

(2) On ne se laisserait pas de relever dans la littérature consacrée, croit-on, à l'émigration par ceux-là mêmes qui croient traiter de l'émigration en toute autonomie, les nombreuses inversions et substitutions de cette sorte, certaines engendrant de véritables contre-sens et parfois des falsifications extrêmement dommageables pour la réflexion et la connaissance de l'émigration; ainsi dans *L'émigration maghrébine en Europe, exploitation ou coopération?* (Alger. SNED, sans date), ouvrage rassemblant les communications présentées au colloque d'Alger, on peut lire, entre autres exemples empruntés, un peu au hasard, aux toutes premières pages des Actes (A. BENACHENOU, « Les vrais enjeux de l'émigration maghrébine en Europe », pp. 6-19; les exemples sont pris aux pages 6 et 8): « la connaissance scientifique de la crise et de ses effets sur l'émigration en Europe » - de quelle émigration s'agit-il? Est-ce l'émigration future? Il aurait fallu alors écrire « L'émigration vers l'Europe »; est-ce l'émigration déjà effectuée? Il s'agit alors, en toute rigueur, de « l'immigration en Europe », car les « effets de la crise » s'exercent sur l'immigration et sur les immigrants et non sur l'émigration et les émigrés - et, de manière encore plus flagrante: « malgré le chômage (dans les pays d'immigration) il n'y a pas de baisse sensible de la part relative de l'emploi émigré (?) total » - l'emploi dont il s'agit, ici, pour que la phrase prenne son sens, est l'emploi qu'offre le marché du pays qui recourt à l'immigration et aux immigrants - ou encore: « la diversité des attitudes des capitaux français face au problème de la force de travail émigrée » - ces capitaux français ne peuvent être que « face au problème de la force de travail immigrée » et non d'une autre force de travail, etc.

ment de l'immigration) au langage dominant sur l'immigration – le rapport entre les langages ne fait que reproduire ici, la situation de subordination et le rapport de dominé à dominant dans lesquels se trouve l'émigration vis-à-vis de l'immigration –, que le dernier colloque tenu à Alger, les 29, 29 et 30 mars 1981, sous l'égide de CREA (Centre de Recherches en Economie Appliquée, de l'Université d'Alger) autour du thème « *L'émigration maghrébine en Europe, exploitation ou coopération ?* » (3). Comment faut-il comprendre ce titre ? En prenant les termes à la lettre, il s'agirait donc, d'un côté, de l'« émigration » et, de l'autre côté, de l'« exploitation » (qui en est faite) et de la « coopération » (dont elle est le lieu ou le prétexte). Faut-il alors entendre, en toute rigueur lexicale, qu'il n'a été question dans ce colloque que de l'« exploitation » de l'« émigration », c'est-à-dire des « émigrés – mais par qui, si ce n'est par le pays qui a une « émigration » et des émigrés ! –, et de la « coopération » avec l'« émigration » ou, à l'extrême rigueur, avec le pays d'immigration mais par l'intermédiaire de l'« émigration » et des émigrés (pour ne pas dire aux dépens des émigrés) ? Bien sûr, il ne peut être question de cela. Ce n'est pas que pareilles questions soient sans intérêt – on les découvrirait et on leur attribuerait leur pleine signification si on s'interrogeait réellement sur ce qu'est l'émigration et sur ce que sont les effets de l'émigration –, mais parce qu'on est en pays d'émigration (i. e. en pays dominé, même lorsqu'il s'agit de produire du discours sur l'émigration), il ne peut être question de cela, de cela qui est *l'impensé et l'impensable* de la société d'émigration et, surtout, au sein de celle-ci, de ceux qui ont charge (en premier lieu les « universitaires », les hommes de science) de produire du discours sur l'émigration et sur les émigrés. Pour rétablir le véritable sens de l'« émigration », de l'« exploitation » et de la « coopération » et, surtout, de l'association du premier terme aux deux autres, il faut accorder à ceux-là mêmes qui parlent et traitent, croient-ils et s'efforcent-ils de faire croire, de l'émigration », ce qu'ils demandent qu'on leur accorde pour que leur discours soit intelligible, à savoir qu'il s'agit, en réalité, de l'« immigration » ; le véritable intitulé du colloque est, ici, en rétablissant la vérité des termes – « immigration » à la place d'« émigration » et Paris à la place d'Alger –, « l'immigration maghrébine en Europe, exploitation ou coopération », ce qui donnerait alors « exploitation » des *immigrés* par le pays d'*immigration* et « coopération » entre pays d'émigration et d'immigration par le moyen des émigrés et des immigrés (4).

(3) Voir plus loin dans ce volume-ci de l'AAN dans la rubrique « Colloques » l'analyse qu'on peut faire, sous le rapport de la relation entre les deux discours, le discours sur l'immigration (et sur les immigrés) et le discours sur l'émigration (et sur les émigrés), des diverses contributions à ce colloque.

(4) L'habitude est ainsi prise d'entendre et de penser « immigration » et « immigrés » quand on dit et écrit, quand on entend et lit « émigration » et « émigrés », que tout le monde (tous les orateurs et tous les auditeurs, tous les auteurs et tous les lecteurs) a effectué d'emblée, tout « naturellement », le travail de correction et de redressement de sens nécessaire pour restituer au discours sa vraie signification ; significatif l'étonnement général que l'on puisse prendre les mots à la lettre comme s'il était admis de tous et pour tous que « émigration » et « immigration », d'une part, et « émigrés » et « immigrés », d'autre part, étaient interchangeables et pouvaient servir aux mêmes discours, l'usage différentiel qui en est fait ne tenant qu'aux lieux d'où l'on en parle et à l'intention avec laquelle on en parle.

Somme toute, ce colloque qui se voulait sur l'émigration, dans un pays d'émigration et, à coup sûr, aux frais de l'émigration (à ses frais symboliques, sans aucun doute, mais aussi pas seulement symboliques), est, en réalité, un colloque sur l'immigration pour le plus grand profit des sociétés d'immigration et, surtout, de la science de l'immigration : ce profit est d'autant plus grand que ce colloque sur l'immigration (qui ne dit pas son nom) se tient dans un pays d'émigration ; qu'on parle de l'immigration chez ceux-là et avec ceux-là qui sont préoccupés de l'émigration ; que la science de l'immigration est interrogée (et par conséquent enrichie) selon une autre perspective, confrontée à d'autres points de vue que celui, dominant et ethnocentrique, de la société d'immigration. Faut-il donc que là, aussi, « la science aille à la science » (comme « l'argent va à l'argent ») ? N'y aurait-il donc, inévitablement et de toute nécessité, de discours et de science que sur l'immigration ? Les rapports de force, ceux-là mêmes qui ont engendré l'émigration/immigration, n'épargnant pas la science et, plus particulièrement, la science du phénomène migratoire, l'immigration subordonnant à elle, jusqu'à l'occultation, l'émigration qui n'est pourtant que l'autre aspect de la même réalité. Il y a là une véritable question de sociologie de la science, une question comme l'histoire sociale des sciences sociales en fournit de nombreux exemples : comme la science de l'immigration a ses conditions de possibilité qu'elle a su réaliser, la science de l'émigration a, elle aussi, ses conditions sociales de possibilité qu'elle n'a pas encore trouvées (si elles peuvent se trouver) et, sans doute, la première de ces conditions est-elle de refuser l'identification des deux sciences, c'est-à-dire de la seconde à la première. Caractéristique propre de la situation de domination, c'est là, semble-t-il, une condition générale : de même que la « sociologie du développement » et l'anthropologie culturelle du « sous-développement », c'est-à-dire la sociologie et l'anthropologie des sociétés, qu'on disait « précapitalistes » quand elles furent confrontées à l'économie capitaliste, ainsi que la réflexion sur l'économie de ces mêmes sociétés au moment où elles subissent l'emprise globale (économique et culturelle) des sociétés développées avec tous les effets (surtout économiques) qui en résultent, ont grandement contribué à l'avancement des sciences sociologique, anthropologique et économique en elles-mêmes, en les amenant à réfléchir sur leurs propres postulats (postulats de la « rationalité », de l'*homo oeconomicus*, etc.) et, du même coup, à sortir quelque peu de leur « ethnocentrisme » – elles ont contribué, par là-même, aux progrès de la connaissance que ces mêmes sociétés et leurs économies capitalistes peuvent avoir d'elles-mêmes –, de même la réflexion sur l'émigration, la connaissance meilleure qu'on peut s'en donner, quand même elles restent à la traîne de la réflexion, sur l'immigration et des progrès de la connaissance de l'immigration, ne peuvent que mieux servir la science de l'immigration qui, de toute façon, est suffisamment forte et est tout à son avantage pour pouvoir s'annexer les nouveaux apports, plus vite et plus facilement que ne se constituera et ne s'affranchira de toute tutelle et de tout emprunt la science de l'émigration. S'interroger sur la science de l'immigration, sur ses conditions de possibilité, sur les intentions qui sont à l'origine de cette science (et, corrélativement, sur la science de l'émigration et sur son absence), c'est contribuer, à la fois, à

l'histoire sociale des sciences sociales et à l'histoire sociale de l'immigration et, le moment venu, de l'émigration) ainsi que de la constitution de l'identité de l'immigré (et de l'émigré). Peut-être, s'investissant dans un objet qui n'est pas seulement un objet de science, surgira-t-il un jour une science comme on est en droit de l'attendre d'Alger et d'autres pays d'émigration et qui, conjugant l'intention politique et l'intention scientifique, saura rendre justice et rendre raison à l'émigration et aux émigrés en en reconstituant l'histoire sociale et en en constituant la science sociale, une science autonome ?

Cette disproportion, dont on fait quotidiennement l'expérience, entre le langage sur l'immigration et le langage (ou le non-langage) sur l'émigration, ne serait-elle qu'un simple reflet ou une variante particulière, c'est-à-dire une autre forme d'expression, de la dissymétrie qui, fondamentalement, caractérise le phénomène migratoire, puisque cette dissymétrie, constitutive du phénomène, est bien au principe des conditions d'engendrement, de reproduction et donc de perpétuation de l'émigration (à partir de certains lieux) et de l'immigration (vers d'autres lieux) ? Ne peut-on y voir, précisément, un autre indice – un indice qui, en tous les cas, n'est pas moins pertinent que tous ceux qu'on s'est donnés jusqu'ici pour apprécier cette dissymétrie – utile pour juger des rapports de force particulièrement inégaux entre les pays d'émigration qui en supportent les dépens et les pays d'immigration qui en tirent avantage ? Si tout cela est vrai, il n'en demeure pas moins que la disproportion entre les « langages », à l'image de la disproportion qui sépare le monde générateur d'émigration et fournisseur d'émigrés et le monde consommateur d'immigration et utilisateur d'immigrés – on peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure la première disproportion ne contribue-t-elle pas à renforcer la seconde dont elle est le produit ; elle la renforce, à la fois, « techniquement », en mettant au service de celle-ci les moyens scientifiques dont elle peut la doter, et symboliquement, en lui apportant la légitimité dont elle a besoin –, a aussi ses propres raisons et porte en elle-même sa propre explication.

A l'évidence, sans doute, par ce qu'on a à connaître d'eux inévitablement – c'est là une nécessité qui résulte de leur *présence* –, il est plus facile de connaître l'immigration et les immigrés que de connaître l'émigration et les émigrés dont on n'a pas ou dont on a moins impérativement besoin d'en connaître – c'est la raison de leur *absence* – ; plus facile de faire la science de l'immigration et des immigrés (i.e. la science de la société d'immigration) que la science de l'émigration et des émigrés (i.e. la science de la société d'émigration). A cela, plusieurs raisons : les unes, techniques et sociales, sont d'ordre pratique ; les autres, idéologiques, sont d'ordre politique. Mais au principe des unes comme des autres se trouve un fait majeur, la différence qu'il y a entre, d'un côté, la *présence* – la présence caractéristique de l'immigration et dans l'immigration, la présence des immigrés – et, de l'autre côté, l'*absence* – l'absence caractéristique de l'émigration et par l'émigration, l'absence des émigrés. C'est là, entre l'immigration et l'émigration, une différence radicale dont on ne mesurera jamais assez les effets : dans le premier cas, il s'agit d'une présence, l'immigration se soldant par une *présence* et les immigrés étant des agents présents ; dans le second cas, il s'agit d'une absence, l'émigration se

traduisant par une *absence* et les émigrés étant des absents, des sujets « manquants ». Or, tout le monde conviendra aisément qu'il est plus facile, sans doute parce que cela est plus nécessaire et plus urgent, pour les uns (la société d'immigration), de connaître la présence et les présents (i.e. l'immigration et les immigrés) que, pour les autres (la société d'émigration), de connaître l'absence et les absents (i.e. l'émigration et les émigrés). La présence s'impose, l'absence se constate sans plus; la présence se règle, se réglemente, se contrôle, se gère dit-on (on aurait pu écrire tout aussi bien que la présence est réglée, réglementée, contrôlée, gérée, etc.), alors que l'absence se masque, se comble, se nie (ou est masquée, comblée, niée). Ces différences de statut déterminent des différences dans le discours qu'on peut tenir sur l'une et sur l'autre. Une des conséquences majeures de cette opposition entre, d'une part, la présence (l'immigration) qui est justiciable de discours et, d'autre part, l'absence (l'émigration) dont il n'y a rien à dire – en cela, l'absence serait justiciable du silence plutôt que du discours – sinon qu'elle appelle une suppléance, est que l'immigration, c'est-à-dire la présence des immigrés comme corps étrangers (à la société, à la nation), est l'objet d'une problématique qu'on peut dire totalement *imposée*, extérieure à l'objet dont elle traite, problématique qui aurait comme en elle-même sa propre fin, indépendamment des résultats qu'elle peut donner. Le discours sur l'immigration devient, de la sorte, une nécessité de l'immigration : parce que l'immigration réalise au sein de la société (nation) d'immigration une présence d'une modalité particulière et parce que cette présence, en elle-même, fondamentalement *illégitime* – présence d'étrangers, d'allogènes, de « non-nationaux » (non-politiques), présence qui n'a pas à être et qui ne saurait avoir la légitimité foncière, « naturelle » (sur le mode de cela-va-de soi) de la présence des nationaux –, ne manque pas de faire problème, elles sont l'une et l'autre inévitablement à l'origine d'un discours visant inmanquablement, qu'on veuille ou non, à les légitimer (5) explicitement ou de manière implicite. Qu'on cherche et qu'on énonce les « avantages » qu'on trouve à cette présence ou, au contraire, qu'on dénonce les « coûts » et les torts que constitue cette présence (coûts économiques, sociaux; torts culturels, ethniques, voire esthétiques, etc.), il n'est pas de discours sur l'immigration et sur les immigrés qui ne contribue, au fond, à ce travail de légitimation de l'illégitime. Le discours explicite sur l'immigration et, notamment, le discours scientifique qui, pour l'essentiel, s'efforce de transformer en problèmes sociologiques ce qui n'est pour lui (comme cela est pour tout le monde) que problèmes sociaux (ce qui se donne et s'impose à lui, et à tout le monde, comme problèmes sociaux), ont pris

(5) La présence *légitime* est la présence dont il n'y a rien à dire; c'est la présence qui *est* sans plus et dont on peut seulement dire qu'elle *est* sans rien de plus; elle est *absolument*, sans autre condition et sans subordination à quelque chose d'autre qu'elle-même, extérieure à elle-même. La présence *légitimée*, telle celle de l'immigré, est la présence dont on ne peut dire qu'elle est en elle-même et pour elle-même, sans autre raison et justification extérieures à elle-même; c'est la présence qui ne peut être pensée et conçue, perçue et éprouvée et comme présence *en vue de...*, *en raison de...*, *à cause de...*, *tant que...*, etc., toutes conditions et justifications qui donnent sens, légitimité, ordre à ce qui autrement ne serait que non-sens, illégitimité et désordre. Alors que la légitimité n'a ni à être prouvée, ni à être discutée – l'idée même d'avoir à la prouver ou de pouvoir la discuter est impensable –, la légitimation (sous-entendu, de l'illégitime) et la licitation de ce qui n'est ni licite, ni légitime en soi.

l'habitude, pour répondre à l'exigence d'*ordre* à laquelle ils doivent sacrifier, d'« accoupler » les immigrés aux différentes institutions qui ont à connaître de eux et auxquelles ils sont eux-mêmes nécessairement confrontés en raison de leur immigration : « les immigrés et le travail » (autre variante de ce problème, « les immigrés et le chômage »), « les immigrés et le logement », « les immigrés et la langue française » (alphabétisation, analyse linguistique du français des immigrés ou d'une communauté d'immigrés), « les immigrés et la formation professionnelle », « les immigrés et leur promotion sociale, leur insertion », « les immigrés et leur santé » (pathologie somatique, sociale, psychique, culturelle des immigrés; les immigrés et l'hôpital, les immigrés et la sécurité sociale, etc.), « les immigrés et l'école », « les immigrés et la délinquance », « les immigrés et la réglementation du séjour, du travail » (les immigrés clandestins, les immigrés régularisés, régularisables ou irrégularisables, etc.), « les immigrés et l'ordre public », etc. Toutes ces questions concernant, en dernier ressort, l'*ordre public* se sont imposées par des considérations d'ordre public. La fin dernière de tout ce discours, qu'on croit être produit sur les immigrés et pour les immigrés (on le dit aussi en ces termes : « le travail », « le chômage », « le logement », « l'alphabétisation », « la formation », « la promotion », « la santé » ou la « pathologie », « la scolarisation », « la délinquance », « la réglementation », etc., *des immigrés*) alors qu'il n'est en réalité que le discours de la société (nationale) face aux immigrés dont elle a besoin et avec lesquels elle a à compter, n'est-elle pas de réguler un phénomène qui risque, si on n'y prenait garde, de perturber l'ordre public (social, politique, moral, culturel, esthétique et ethnique) (6). Suffisant, par lui seul, à atteindre les objectifs, le discours sur l'immigration ne découle pas de son sujet; il est consubstantiel de l'immigration et semble avoir coexisté de tous temps avec l'immigration et lui être coextensif. C'est une nécessité de l'ordre national, lorsqu'il est confronté à l'immigration (i.e. à la présence de non-nationaux dans la nation, du non-national et non-politique dans le national qui a le monopole du politique), que de « discourir » (politiquement, législativement, réglementairement, socialement, économiquement, sociologiquement, culturellement, etc.) sur l'immigration pour en neutraliser les dangers de perturbation et de subversion; le langage scientifique sur l'immigration n'échappe pas à cette règle. C'est là, sans doute, une des raisons de la manière habituelle de parler des immigrés : en parler après coup, *a posteriori*, comme si le fait premier, le seul fait qui compte, est que les immigrés soient là d'abord, qu'ils soient là présentement pour ce que de besoin, le reste, c'est-à-dire tous les problèmes que leur présence fait surgir et, par suite, le discours

(6) L'ordre public au double sens où l'entendent le droit administratif et le droit international privé ou le droit civil : d'abord, comme ordre municipal, c'est-à-dire l'ordre dans la rue, la sûreté, la tranquillité et la sécurité publiques - ordre auquel on aime réduire, pour mieux l'objectiver, l'ordre global qui est l'ordre national - ; ensuite, comme ordre proche de ce qu'on nomme l'assimilation aux mœurs et aux usages » (cf. l'article 69 du Code de la nationalité français), le droit civil, précisément, définit l'« ordre public » par les mœurs et les usages » - selon cette conception, la bigamie, par exemple, contraire aux « mœurs et usages de France » est contraire à l'« ordre public » en droit des personnes (la naturalisation, pour cette même raison d'ordre public » qu'il faut comprendre ici comme facteurs contrariant l'« assimilation » et comme incompatibles avec les « mœurs et usages de France » donc avec la nationalité française, peut-être refusée à un étranger bigame).

tenu sur ces problèmes (ou la science de ces problèmes qui tient lieu de science de l'immigration), n'advenant qu'ultérieurement et secondairement.

Toujours est-il que ce travail, même s'il répond à une problématique imposée, même s'il procède *objectivement* (i.e. à son insu) d'une intention d'ordre, même s'il consiste, au fond de lui-même, en un travail de mise en garde (de l'immigration et contre l'immigration) et de mise en ordre, a eu pour résultat de rendre compte des conditions de vie et de travail des immigrés, de leur mode de présence dans la société d'immigration, de leur mode de relation avec celle-ci et avec eux-mêmes en tant qu'ils sont des immigrés, c'est-à-dire immergés dans un ordre social, économique, politique, culturel, etc. qui n'est pas le leur. Tout cela, en s'accumulant, a fini par produire une somme de savoirs d'une importance capitale, tant du point de vue pratique (i.e. pour le contrôle, l'adaptation, la domestication, l'insertion des immigrés, c'est-à-dire pour leur neutralisation ou la réduction, du mieux que cela se peut, de l'altérité, de l'hétérogénéité, de l'allogénéité qu'ils introduisent avec eux) que du point de vue heuristique (i.e. pour la compréhension des mécanismes sociaux, démographiques, économiques, culturels qui président à l'immigration depuis l'acte initial qui est l'acte d'émigrer jusqu'à l'acte final de dissolution, de fusion totale, d'absorption ou d'*assimilation*, au sens de la métaphore digestive, dans la société à laquelle les immigrés finissent par s'agréger et s'identifier; cela a fini aussi par constituer un énorme fonds de données (qualitatives et quantitatives) irremplaçable, car sans nul pareil et, surtout, sans analogue dans les pays d'émigration s'agissant de l'émigration et des émigrés. C'est un fait que l'observation et la mesure sont plus faciles en pays d'immigration et sur les immigrés qu'en pays d'émigration et sur les émigrés; et cela d'autant plus que les premiers pays ont, sur les seconds, l'énorme avantage de disposer en ce domaine, indépendamment de l'immigration qui n'en est qu'un terrain d'application (et un terrain secondaire), d'une solide tradition théorique et pratique, d'un corps de spécialistes et d'un ensemble d'appareils et de moyens techniques d'observations et de mesure (7) que ne peuvent se constituer pour eux-mêmes, pour leurs autres besoins, c'est-à-dire indépendamment de l'émigration qui n'est qu'un terrain particulier qui pourrait en bénéficier (et un terrain secondaire sans doute le dernier car le moins urgent et le plus difficile), les pays d'émigration. A la limite, il n'y aurait à proprement parler d'observation et de mesures possibles (par exemple, les recensements) que dans l'immigration et sur les immigrés, c'est-à-dire sur une *présence* et sur des quantités et des qualités *présentes*. Ce « privilège » qu'ont les pays qui reçoivent chez eux (en qualité d'immigrés) les émigrés des autres pays, se retraduit très vite en avantage politique et économique et, notamment, en avantage dans les négociations qu'ils ont à mener avec les pays d'émigration qui, en leur fournissant leurs émigrés, les fournissent en immigrés : comptant ces derniers parmi leurs résidents, ils ont « le privilège » de pouvoir contrôler,

(7) On songe, pour la France, à des organismes comme l'INSEE et son école de statisticiens et de « philosophie de la statistique », l'INED et tous les autres producteurs de « données et de statistiques sociales », à l'enseignement des statistiques et de la démographie donné dans les universités, etc.

dénombrer, mesurer chez eux, sur leur propre territoire, et de leur propre compétence, les émigrés des autres; de pouvoir se donner de leurs immigrés la connaissance voulue (connaissance que les pays d'émigration, pour plusieurs raisons, n'ont pas et ne peuvent avoir de leurs émigrés) et le pouvoir que donne cette connaissance (pouvoir que n'ont pas les pays d'émigration); de pouvoir rassembler à leur propos tout un ensemble d'informations utiles ainsi que tout un appareil de données statistiques, tout cela qui sert à constituer de « bons » dossiers, bien fournis et bien argumentés (« scientifiquement » élaborés, dit-on) et qui, le moment venu, c'est-à-dire à l'occasion des négociations, en imposeraient comme on dit, donneraient l'avantage à qui en est le détenteur, lui permettant d'emporter la partie.

Parce qu'il n'est pas facile de connaître activement de ce qui n'est qu'*absence*, parce qu'il n'est pas facile sans doute d'administrer à distance, hors de chez soi, hors du territoire national et hors du pouvoir qu'on a sur ce territoire, sur ce qui y est et sur ce qui s'y passe, des « absents » (suivre les émigrés, les connaître par soi-même en tant qu'ils sont devenus des immigrés, connaître leurs problèmes d'immigrés sans pour cela emprunter au pays d'immigration, constituer sur tous les sujets et tous les objets des négociations et, par suite, sur ses émigrés des dossiers à défendre aussi « bons » que ceux que le partenaire constitue sur ses immigrés, etc.), les pays d'émigration sont sous la dépendance des pays d'immigration. Ainsi donc, pour connaître de son émigration et de ses émigrés, force est d'interroger l'immigration et les immigrés, de se reporter à ce qu'on en dit ailleurs et de reprendre à son compte ce que le pays d'immigration produit sur l'immigration et sur les immigrés, selon son point de vue, pour ses propres besoins et aussi pour ses propres intérêts (8). A coup sûr, il y a là, sur un terrain qui est commun aux deux partenaires qui se rencontrent dans le phénomène migratoire – partenaires *objectivement* et nécessairement complices, ayant partie liée puisqu'ils se partagent la même population (immigrée pour l'un, et émigrée, pour l'autre), une population elle-même partagée entre son immigration et son émigration, entre son pays de résidence et son pays (ou, mieux, sa patrie) d'origine ou de rattachement national (le pays auquel elle « ressortit » – une double série d'effets induits qui sont comme la rançon, dans un cas, de la *présence* (i.e. de l'immigration) et, dans l'autre cas, de l'*absence* corrélative (i.e. de l'émigration). Comment pallier les effets de l'absence ou, en d'autres termes, comment se dégager de la dépendance obligée à l'égard du pays d'immigration, comment accéder à la pleine autonomie en ce domaine et comment se donner une connaissance de

(8) Jusque dans cet aspect, en apparence, purement *technique* des négociations, les positions respectives sont inégales. On ne compte pas les dommages, les pertes (abus, injustice ou manque à gagner, comme on voudra) que subissent les pays d'émigration (et parfois, plus directement les familles des émigrés), faute d'avoir seulement une bonne évaluation de leur population émigrée : population globale, nombre de familles émigrées, proportion de travailleurs émigrés ayant laissé leurs familles au pays, structure de la population par âge, structure socio-professionnelle de la population émigrée active, etc. Ces évaluations sont, parfois, explicitement demandées et presque toujours empruntées au pays d'immigration qui est la seule source d'informations fiables; les négociations s'engagent sur la base des données que le pays d'immigration verse dans le débat à l'appui de ses thèses, sans que les pays d'émigration puissent contester valablement la validité et le bien-fondé de ces données, faute de pouvoir en produire d'autres à leur substituer.

l'émigration et des émigrés qui ne doivent rien à la connaissance reflétée que le pays d'immigration se donne de l'immigration et des immigrés ? Pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à l'immigration et à la seule histoire de l'immigration algérienne en France, car elles débordent plus largement sur l'ensemble des relations entre les deux pays ainsi que sur l'histoire qu'ils partagent en commun (histoire d'une colonisation intense et systématique comme il en est peu d'exemples), l'Algérie apparaît sans doute comme l'un des pays d'émigration les plus « dépendants », mais aussi l'un des plus impatients – le plus « dépendant » (relativement), parce que le plus impatient – de s'affranchir de cette dépendance : l'intense activité de négociations menées avec le pays d'immigration qui est, ici, de surcroît, l'ancienne puissance colonisatrice, ne pourrait que faire éprouver à l'Algérie, peut-être plus durement qu'aux autres pays, sa dépendance en la matière (dépendance qui, en temps ordinaire, pouvait rester masquée); elle ne pouvait que la rendre plus prompt à essayer de rompre cette dépendance. C'est, sans doute, ainsi qu'il faut comprendre tous les efforts tentés, en Algérie même, pour « recenser » les émigrés et, en France, pour aider au recensement français des immigrés algériens (donc des Algériens émigrés en France) et pour procéder à des enquêtes auprès de la communauté algérienne en France (9). Les deux recense-

(9) L'ambassade d'Algérie avait institué à l'occasion des opérations de recensement en France en 1966, une « commission permanente » qu'elle avait chargée d'étudier, avec le partenaire français, les contributions à lui apporter pour lui faciliter la tâche et aider à un meilleur recensement de la population immigrée algérienne (possibilité d'adjoindre des agents recenseurs immigrés algériens, accompagnateurs, interprètes, etc.); la possibilité d'annexer un certain nombre de questions complémentaires et la possibilité de faire procéder à une exploitation plus complète et plus systématique, allant au-delà de ce dont on se contente habituellement lorsqu'il s'agit des immigrés pour tirer du recensement tout ce qui pouvait en être tiré. A part les relations toutes bien intentionnées et de « bonne volonté » – mais en vain – de l'INSEE, l'organisme technique du recensement, et à l'exception des aides apparemment les plus techniques, aides apportées strictement sur le terrain (soutien aux agents recenseurs), le résultat de cette collaboration forcée ou « inopportune » que le pays d'émigration (ou l'émigration), pour connaître ses émigrés, ose apporter au pays d'immigration (ou à l'immigration) pour l'aider à mieux connaître ses immigrés – collaboration que le pays dominant ne peut traiter avec une totale *condescendance*, laissant cela à l'INSEE, instance politique, c'est-à-dire la plus neutre dans la division qui se fait du travail politique – fut à peu près nul, car tout le monde a oublié ou a feint d'oublier (a convenu d'oublier) que, ce faisant, l'émigration est et peut agir *objectivement* comme un « un cheval de Troie » : présence « non-nationale » dans le national, elle peut servir de prétexte à une intervention ou, pour le moins, à une immixtion étrangère et extérieure à la nation (donc, du fait d'un autre ordre national, celui des émigrés) dans l'ordre national; cela fut nettement plus perceptible dans l'attitude des Ministères de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, Ministères plus « politiques » et plus soucieux du politique. Outre cela, l'Algérie tenta à plusieurs reprises d'entreprendre, par elle-même et au moyen de sa représentation diplomatique, du bureau de l'ONAMO (service algérien dépendant du ministère du Travail) auprès de l'ambassade algérienne à Paris ainsi que de l'Amicale des Algériens en Europe (exploitation des dossiers de « réinsertion »; les uns, les plus nombreux, sont de pure forme, les autres, en moins grand nombre, paraissent plus convaincus et semblent aussi plus convaincant; enquête, la dernière en date, réalisée en 1980 par l'INEAP, l'ex. AARDES, bureau d'étude et de recherche dépendant du ministère algérien de la planification), des études – nous fûmes associés en 1973 à une de ces enquêtes qui, malheureusement, n'eut pas l'aboutissement qu'on eût souhaité – auprès de ses « émigrés » saisis en France dans leur immigration, mais parfois elle s'en remit à des organismes français (universités, chercheurs individuels, etc.). Ces efforts trahissent sans doute de la part de l'Algérie une volonté manifeste de se libérer de la dépendance qu'elle subit jusque dans ce domaine, mais ont ne peut affirmer que les résultats aient été toujours probants; cela, pour des raisons qui tiennent principalement (mais non exclusivement) au fait même de l'absence « qu'on peut appeler » l'effet de l'absence », il faut intervenir, il faut enquêter sur soi et sur sa « chose », mais chez les autres et sur le territoire des autres.

ments généraux de la population effectués en Algérie en 1966 et en 1976 ont, certes, essayé d'inclure dans les dénombrements effectués les « absents hors d'Algérie » (i.e. les émigrés, manière détournée et élégante de désigner les Algériens émigrés en France qui constituent l'écrasante majorité des Algériens « hors d'Algérie »); mais cette tentative, fort louable, se heurte à un écueil plus profond et, en même temps, soulève une excellente réflexion épistémologique sur l'art de la statistique et la technique du dénombrement : qu'est-ce que dénombrer des « absents » ? Pareille tentative semble ignorer que, ce faisant, plus qu'elle ne mesure effectivement la somme des individus absents, elle enregistre leur degré d'intégration à leurs groupes d'origine et par là l'intégration des groupes eux-mêmes ou, si on veut, la mémoire que les différents groupes interrogés ont conservée de leurs émigrés, mémoire qu'on sait sélective et différentielle, déterminée socialement selon le sexe, l'âge et toute une série d'autres indicateurs sociaux (origine sociale, position sociale, taille de la prospérité et de la postérité de la personne, prestige social, etc.) propres à la personne absente (10).

La forme particulière de dépendance qu'on saisit dans les discours – discours dominé (ou, plus exactement, absence de discours) sur l'émigration, placé

(10) Technique d'objectivation parmi d'autres, il en est du recensement comme il en est de toutes les projections qu'on se donne de la réalité sociale pour la construire ou pour s'en saisir et pour la comprendre : schémas, graphiques, plans, cartes, tableaux synoptiques, biographies, calendriers, etc.; il en est du recensement, surtout quand il porte sur des « absents », comme il en est des généalogies, autres recollections des « absents » (les défunts, les générations antérieures) : le premier, recollection synchronique et, les secondes, recensements diachroniques, sollicitent de la même manière la mémoire collective dont ils sont les produits – et dont ils proposent la retranscription en même temps qu'ils en fournissent l'objectivation – ainsi que les principes constitutifs de cette mémoire. Déjà, s'agissant de généalogies, on pouvait constater que « la force du souvenir » étant proportionnelle à la valeur que le groupe accorde à chaque individu (présent ou absent) au moment de la recollection, elles conservent mieux les hommes, surtout quand ils ont produit une nombreuse descendance masculine (donnant raison en cela à la théorie indigène qui voit en toute naissance une *résurrection*, l'homme sans descendance masculine, *amangur*, l'homme qui a « failli » étant celui que personne ne verra *ressusciter*, dont personne ne « réveillera » le nom et qu'on ne pourra plus évoquer comme on évoque les esprits »; cf. E. LAOUST, *Mots et choses berbères*, Paris, Challand, 1920 et « nom et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas » *Hesperis*, 1921), que les femmes; elles enregistrent les mariages proches mieux que les mariages lointains (sauf quand ces derniers sont fortement exceptionnels), les mariages uniques plutôt que la série complète des multiples mariages qu'a contractés un individu – et, par suite, les produits de tous ces mariages mémorables, produits qui contribuent eux-mêmes à la mémoire de ces mariages. Tout incite à supposer que des lignes entières d'un même arbre généalogique peuvent être passées sous silence lorsque le dernier représentant est mort sans descendance aucune ou, ce qui revient au même, sans descendance mâle » [cf. « Stratégie et rituel dans le mariage Kabyle », en collaboration avec P. BOURDIEU, dans *Mediterranean Family Structures*, J. PERISTIANY etc. Cambridge University Press, 1972, voir aussi P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, p. 76]. De la même manière, le recensement des « absents » enregistre la mémoire que le groupe a conservée (ici, de ses « absents » et non plus de ses « défunts »), mémoire qu'on peut supposer « plus fidèle à la campagne qu'à la ville, plus fidèle s'agissant des proches que des parents plus éloignés, des hommes ayant émigré relativement âgés plutôt que des plus jeunes, des émigrés qui se rappellent au souvenir de chacun et de tous, par leurs lettres, leurs envois d'argent, leurs retours en vacances plutôt que de ceux qui ont oublié et dont on dit qu'ils se sont oubliés, des hommes plutôt que des femmes, des hommes émigrés seuls plutôt que des familles installées en France, etc...; la situation – limite est atteinte lorsque la famille émigrée n'a même pas laissé une habitation vide [c'est le cas des familles urbaines émigrées en France] et, dans les cas extrêmes, lorsque les familles ont été fondées en France même, dans la communauté immigrée, ainsi que dans le cas de tous les enfants (dont certains sont maintenant adultes) nés dans ces familles [cf. A. SAYAD, « Immigration et conventions internationales », *Peuples méditerranéens*, n° 9, oct-déc, 1979, pp. 29-49].

sous la dépendance du discours dominant sur l'immigration – et dans les relations bilatérales – position dominée, par définition, de l'émigration et du pays d'émigration par rapport à la position dominante, par définition, de l'immigration – n'est, au fond, que la retraduction sur un terrain particulier, le phénomène migratoire et les relations de main-d'œuvre, des rapports globaux de domination tels qu'ils se sont instaurés entre des systèmes socio-économiques, entre des pays et entre des continents inégalement développés et inégaux en tous les ordres (socialement, culturellement, intellectuellement et scientifiquement, politiquement, diplomatiquement, militairement, etc., et pas seulement économiquement; encore que toutes ces dominations « régionales » sont liées et trouvent leur sanction dans la sphère économique); l'émigration/immigration ne fait que consacrer la domination qui l'a produite et qui l'entretient. Résultat de cette domination, elle la porte en elle et la manifeste, individuellement, en chacun des contentieux ou en chaque transaction entre pays d'émigration et pays d'immigration. D'un côté, ce sont infériorité et dépens inhérents à l'émigration (i.e. l'absence) ainsi que faiblesse intrinsèque des pays d'émigration; de l'autre côté, ce sont, corrélativement et en une sorte d'opposition structurale, supériorité et avantages inhérents à l'immigration (i.e. à la présence) ainsi que force intrinsèque des pays d'immigration. « Tare » originelle de l'émigration, d'une part, et défaut ou faille spécifiques des émigrés, d'autre part, c'est leur lot que, pour la première, de placer les émigrés et, pour les seconds, d'être placés, du fait de leur émigration, *hors* de la souveraineté territoriale du pays dont ils sont les ressortissants mais d'où ils sont *absents* ou, mieux, où ils sont *des absents* (« j'en vois des qui ne sont pas là » dirait Bécassine, institutrice) et, par là-même, *sous* la souveraineté (intérieure) du pays étranger où ils sont *présents*, y résidant en qualité d'étrangers (et d'immigrés); inversement, force substantielle de l'immigration, et profit que sont les immigrés, d'autre part, c'est le lot, pour la première, de placer les immigrés et, pour les seconds d'être placés (du fait de leur immigration) *pratiquement* et continûment *sous* la souveraineté territoriale du pays étranger où ils sont présents et où ils résident mais dont ils ne sont pas les ressortissants et, par la-même, *hors* de la souveraineté (intérieure) du pays d'où ils sont absents et où ils ne résident pas, mais dont ils sont toujours les ressortissants.

II. – CONDITIONS SOCIALES POUR UNE SCIENCE DE L'ÉMIGRATION

Est-ce à dire qu'il ne peut y avoir de vrai discours sur l'émigration et sur les émigrés, que toute science autonome de l'émigration et des émigrés est impossible? Cela ne semble pas. Cependant pareil discours et pareille science ont leurs conditions sociales de constitution: il faut d'abord, qu'il y ait, notamment dans le cas des émigrations/immigrations en situation coloniale, une volonté techniquement et, à la limite politiquement (donc étatique) garantie de connaître l'émigration, de la constituer comme objet d'étude, et

pour cela, condition indispensable, il faut qu'il y ait, comme on l'a vu à propos de l'immigration et de la science de l'immigration, un partenaire qui ait intérêt (intérêt économique, intérêt politique, intérêt dans les négociations, intérêt de pouvoir, etc.) à l'émigration et à la science de l'émigration. Il faut que l'émigration cesse d'être cette « chose » honteuse dont on ne peut parler (sur le mode des « coûts » et « bénéfiques » comparés) que, tantôt, pour rendre hommage aux émigrés (i.e. aux *nationaux* émigrés) de leur sacrifice, de leur contribution à la vie et à l'œuvre de la nation, c'est-à-dire aux « bénéfiques » dont la nation leur est redevable; et, tantôt, pour magnifier, reprenant en cela ce qu'on en dit dans le pays d'immigration, le travail qu'ils accomplissent dans l'immigration et pour le pays d'immigration, c'est-à-dire les « bénéfiques » qu'ils procurent à ce pays (ce qui est une manière de désigner *a contrario* les « coûts » que supporte le pays d'émigration du fait de ses émigrés). Il faut que s'instaurent une manière de voir et de concevoir, une manière de percevoir et d'appréhender l'émigration, en elle-même et pour elle-même, comme une réalité autonome ou comme une réalité rendue *décisoirement* indépendante de l'immigration, l'autre face d'elle-même; il faut que s'instituent un discours autonome sur l'émigration et, avant cela, les raisons constitutives de ce discours. Mais, le discours sur l'immigration et la science de l'immigration étant – et étant essentiellement et antérieurement au discours sur l'émigration et à la science de l'émigration –, que peuvent-ils apporter au discours sur l'émigration et à la science de celle-ci ?

A. – LES SCHEMAS EXPLICATIFS COMMUNS À L'IMMIGRATION ET À L'ÉMIGRATION

Telles les deux faces d'une même médaille, aspects complémentaires et dimensions solidaires d'un même phénomène, l'émigration et l'immigration sont en réalité inséparables, sauf acte *décisoire* prenant le risque de séparer l'une de l'autre ou de subordonner l'une à l'autre; elles renvoient mutuellement l'une à l'autre et la connaissance de l'une gagne nécessairement à la connaissance de l'autre. Interroger de manière complète l'immigration conduit inévitablement à s'interroger, en amont, sur l'émigration (sur les conditions de production et de reproduction des émigrés) et, en aval, sur soi-même, c'est-à-dire sur ceux-là qui demain donneront d'autres « soi-même », des *alter ego*, ainsi que sur les mécanismes sociaux qui président à leur transformation d'allogènes en indigènes (d'hétérogènes en homogènes, de dissemblables en semblables); de même, interroger complètement l'émigration conduit aussi, et aussi inévitablement, à s'interroger sur les effets et pas seulement les causes et sur ses prolongements, c'est-à-dire sur ce que l'émigration et les émigrés font à la société d'émigration et sur ce qu'ils deviennent chez les autres (i.e. sur l'immigration et sur les immigrés qu'ils sont chez les autres et pour les autres). Plutôt que de procéder, sous prétexte d'émigration, à des transferts sauvages de ce qui a été établi pour l'immigration et dans l'immigration (i.e. dans la science et dans la société d'immigration), la réflexion sur l'immigration et, plus particulièrement, les schémas qui président à cette réflexion, à condition de

pouvoir les contrôler (contrôler les acquis de la première et l'application des seconds), peuvent se transposer utilement et valablement et, ce faisant, aider à la réflexion sur l'émigration et sur les émigrés. Ainsi, à condition d'en inverser les termes – et, seul cas où cette inversion est acceptable, elle est, ici, tout à fait suffisante – peuvent être transposés, en toute validité et avec la certitude que cette transposition donnerait en ce nouveau domaine (l'émigration) des résultats aussi valables que dans le domaine de l'immigration, tous les schémas d'analyse révélateurs de la nature même de l'immigration et constitutifs de la définition intrinsèque ou essentialiste de l'immigré (11). Les mêmes principes explicatifs de ce que sont l'immigration et les immigrés, c'est-à-dire les catégories sociales de notre entendement mental (et aussi de notre entendement social, économique, politique, voire ethnique) qui, en dernière analyse, sont constitutives de l'immigration et des immigrés, peuvent aussi rendre compte de ce que sont l'émigration et les émigrés, là encore, en tant qu'ils sont, l'une et les autres, les produits de nos catégories de perception du monde social et politique. Tout comme l'immigration et sans doute plus impérativement et prioritairement (il y a là une double priorité logique et chronologique, l'émigration étant supérieure à l'immigration dans les deux ordres), l'émigration a besoin, elle aussi, d'abord, pour pouvoir se concevoir, dans un premier temps, et se réaliser, dans un second temps, et, ensuite, pour pouvoir se perpétuer (c'est-à-dire se reproduire et se continuer, soit à l'échelle du même groupe social, soit individuellement pour un même émigré/immigré), de se nourrir de toute une série d'*illusions* collectivement entretenues; elle a besoin, en effet, de constituer et de prolonger, en dépit de toutes les évidences contraires, la *dissimulation* ou, mieux, l'ensemble des *dissimulations* qui sont à son fondement comme elles sont, corrélativement, au fondement de l'immigration. Parce qu'elle ne peut, tout comme l'immigration, concilier le droit – l'émigration et l'immigration sont, par définition, des états *provisoires* – et le fait – l'émigration et, solidairement, l'immigration sont devenus, de fait, des états durables sinon quasi définitifs –, l'émigration se condamne à engendrer une situation qui la voue à une double contradiction : est-elle, comme veut le droit, un état *provisoire*, c'est-à-dire de durée limitée (aussi longue que soit cette durée et aussi indéterminé qu'en soit le terme), mais qu'on s'accorde à prolonger indéfiniment, ou, au contraire, est-elle, comme cela est de fait, un état devenu définitif mais qu'on se plaît à vivre sur le mode du provisoire et avec un intense sentiment du provisoire. Oscillant, au gré des circonstances, entre, d'une part un état de droit ou une définition officielle qui la comprend comme une situation *provisoire* et, d'autre part, un état de fait qui tend à la transformer en

(11) Cf. • Les trois âges de l'émigration algérienne en France •, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, juin 1977, pp. 59-76; • Qu'est-ce qu'un immigré ? • in *Peuples Méditerranéens*, n° 7, avril-juin 1979, pp. 3-23; • Logement provisoire pour travailleurs 'provisoires' •, in *Recherche Sociale*, n° 73 janvier-mars 1980, pp. 3-31; • Santé et équilibre social chez les immigrés •, in *Psychologie médicale*, 1981, 13, 11 [Actes du XXIF Colloque de la Société de psychologie médicale de langue française, • Psychologie médicale et migrants •, Marseille 30-31 mai 1980], pp. 1747-1775. • La naturalisation, ses conditions sociales et sa signification chez les immigrés algériens •, in *Greco 13, recherches sur les migrations internationales*, n° 3, 1981 (1^{re} partie, pp. 23-46, voir notamment p. 26-37).

une situation permanente, l'émigration se prête, de la part de tous les partenaires – c'est-à-dire, bien sûr, de la part des émigrés eux-mêmes, les premiers concernés et concernés au premier chef puisqu'il y va de leur survie, de leur équilibre et de leur intégrité; de la part aussi de leur société globale et plus directement de leurs groupes de parents et de leurs communautés, et de la société qui les compte comme ses immigrés –, à une double interprétation qui est, en réalité une double dénégation. Comme si l'émigration (cela est vrai aussi, solidairement de l'immigration), partagée entre les deux dénégations de ce qu'elle est, s'ingéniait à contredire chacune des représentations contradictoires qu'elle donne d'elle-même, elle a besoin pour se perpétuer, pour continuer à être ce qu'elle est (ou, plus exactement, à être ce qu'elle doit être en droit, idéalement par fidélité avec la définition abstraite qui en est donnée et qu'elle se donne), pour continuer à se percevoir et à se donner à percevoir comme conforme à la représentation qu'on a de l'émigration (et, corrélativement, de l'immigration, car les deux représentations relèvent du même ordre et du même schéma générateur), en dépit du *paradoxe* (au sens le plus fort du terme *para-doxa*, à part ou à côté de la *doxa*, de la croyance, de l'opinion commune) qu'elle constitue en sa forme actuelle, de se partager entre deux dénégations de ce qu'elle est : ni absence seulement provisoire (le fait se conformant au droit, comme l'exige la définition *doxique* de l'émigration), ni rupture définitive – et, corrélativement, implantation définitive ailleurs –, le droit s'accordant, cette fois-ci, avec le fait; ou, ce qui revient au même, ne jamais cesser de s'ignorer (ou de feindre s'ignorer) et ne jamais donner à être ignorée comme absence provisoire et effectivement provisoire, d'une part, mais aussi ne jamais s'avouer et être avouée comme transplantation définitive ailleurs, d'autre part. L'émigration ne doit-elle pas de pouvoir perdurer, s'entretenant ainsi d'elle-même, au fait qu'elle repose sur un travail *complice* – au fait qu'elle est issue et qu'elle s'accompagne de ce travail – consistant, en l'espèce, à entretenir l'illusion collective (l'*illusio*) (12) d'un état qui n'est ni passager ni permanent, d'un état qui n'est admis, tantôt, comme absence provisoire (en droit), qu'à la condition que cette absence « provisoire » puisse durer indéfiniment et, surtout, qu'elle ne puisse être remise en cause (elle serait alors bannissement) et, tantôt comme état définitif (de fait) qu'à la condition que ce définitif ne soit jamais

(12) Si tous les partenaires concernés par l'aventure du phénomène de l'émigration/immigration (i.e. du phénomène migratoire sous son double aspect d'émigration et d'immigration) s'accordent *objectivement* (i.e. sans s'être concertés pour cela préalablement) pour se « mentir » de la sorte, pour entretenir cette espèce de *mauvaise foi collective* et pour s'y entretenir, c'est sans doute parce que cela permet à chacun de composer avec les contradictions propres à la position qu'il occupe dans cette relation tripartite en laquelle se décomposent l'émigration et l'immigration des mêmes individus; ce travail de masquage des contradictions inhérentes à la relation migratoire, totale cécité (tant que cela est nécessaire et cela est nécessaire tant qu'il y a émigration et immigration) à la vérité fondamentale de l'émigration et de la condition de l'émigré, réussit d'autant plus (c'est-à-dire produit pleinement les effets qu'on en attend) que chacun a le sentiment qu'en émigrant et en immigrant (cela pour les émigrés (immigrés), en laissant émigrer une partie de sa population (cela pour le pays d'émigration), en recouvrant à l'immigration d'une partie de sa main-d'œuvre (cela pour le pays d'immigration), il n'enfreint en rien les catégories habituelles qui définissent les émigrés immigrés, l'émigration et l'immigration et par lesquelles ces trois objets se définissent eux-mêmes.

énoncé comme tel, c'est-à-dire avec toutes les conséquences que cela implique : rupture, ici, et intégration, là.

L'émigration comme l'immigration (elles sont une seule et même chose) est et doit être provisoire ; et lors même qu'il n'en va pas toujours ainsi dans les faits, elle doit être pensée et vécue (ou elles doivent être pensées et vécues) comme provisoire(s). Plus la réalité de l'émigration (et de l'immigration) semble contredire cette représentation, plus il faut renforcer ce qu'il y a d'*inavoué* dans cette réalité ou plus il faut la dissimuler ou la transfigurer. L'émigration et, en même temps qu'elle, l'immigration ont ainsi leur alibi technique, leur fonction pratique dont elles tirent leur nécessité, leur justification et leur légitimité : c'est le travail. C'est le travail qui donne sens et raison à l'émigration (et à l'immigration) : on n'émigre et on ne reste émigré que pour le travail et *par* le travail, et *parce qu'*apparemment on était déjà antérieurement à l'émigration, sans travail ; on n'immigre et on ne reste immigré que par le travail, pour le travail et là où il y a du travail (ou parce que c'est là qu'il y a du travail au sens socialement déterminé, et doublement déterminé, du terme : au sens capitaliste, c'est-à-dire au sens de travail salarié industriel, et au sens social de « travail pour immigrés ») ; Ainsi, sans qu'on s'interroge sur les conditions sociales (ou historiques) de la constitution du chômage c'est-à-dire, en dernière analyse, sur les conditions sociales de la découverte de la nouvelle signification du travail comme activité salariée (i.e. activité dont la rémunération est directement proportionnée à la quantité et la qualité dûment mesurées du travail fourni), le chômage a aussi, comme prétexte ou comme alibi de l'émigration (et de l'immigration), sa raison et son pouvoir de légitimation de l'émigration (et de l'immigration), chez l'émigré (et chez l'immigré) : le travail (ou l'alibi du travail), en même temps qu'il entretient et reconforte le sentiment du provisoire (même quand on sait le caractère illusoire de ce provisoire), justifie l'émigration dont, en définitive, il est, à la fois, le produit et le responsable ; il apporte du même coup, une excuse à l'absence (illégitime) par laquelle se trahit l'émigration et corrélativement, à la présence (aussi illégitime) par laquelle se signale l'immigration.

A la contradiction d'ordre temporel — un « provisoire » qui se fait définitif ou un « définitif » vécu comme provisoire —, dont on peut dire qu'elle est constitutive de la nature de l'émigration (et de l'immigration) et de la condition de l'émigré (et de l'immigré), correspondent d'autres contradictions en tous les autres domaines de l'existence : contradiction dans l'ordre spatial, dans l'ordre communautaire, dans l'ordre culturel, et, de plus en plus, couronnement ou consécration suprême de toutes ces contradictions partielles ou « régionales », dans l'ordre politique (ou national). Absence vers l'*étranger* (et là, présence étrangère), donc absence nécessairement *provisoire* et absence, non pas pour elle-même, mais devant être justifiée par quelque raison extérieure à elle-même : absence pour raison de *travail* et absence totalement subordonnée au travail — travail à l'étranger (et là, un étranger au travail), ce qui suppose absence de travail à l'intérieur du pays et tant que dure ce manque de travail — ; et, solidairement, pour dire la même chose mais autrement, pré-

sence étrangère (absence ailleurs), donc présence nécessairement provisoire, non pas pour elle-même, mais devant être justifiée par quelque autre raison extérieure à elle-même : présence pour raison de travail et présence totalement subordonnée au travail (tant que dure le travail), ce sont là, corrélatives l'une et l'autre et mutuellement dépendantes – chacune contient toutes les autres –, trois caractéristiques respectives de l'absence de l'émigré et de la présence de l'immigré. Mais de toutes ces contradictions, il en est une qui détermine plus fondamentalement la signification de l'émigration, qui pèse d'un poids spécifique sur le sens de l'émigration et la condition de l'émigré et, en tant que telle, ne peut être ignorée par la société d'émigration (et, par suite, pas la science de l'émigration) à laquelle elle s'impose : c'est, symétrique de la *présence* que réalise selon une modalité particulière l'immigré en sa terre d'immigration, l'*absence* que réalise aussi, selon une modalité particulière (modalité d'absence homologue de la modalité de présence de l'immigré), l'émigré en sa terre d'émigration. Tout comme l'immigration, c'est-à-dire cette *présence* particulière qui affecte la société d'immigration a déterminé, on l'a vu, une « science » particulière ou tout au moins une somme de connaissances relatives à l'immigration et à l'immigré et imposées par le fait de l'immigration, l'émigration c'est-à-dire cette *absence* particulière affectant la société d'émigration devrait, elle aussi, déterminer une « science » homologue, tout au moins, une somme de connaissances relatives à l'émigration et à l'émigré, imposées elle aussi par le fait de l'émigration. Et là encore, le paradoxe, de la science de l'émigration est qu'elle serait une « science de l'absence » et des absents.

B. — LA SCIENCE DE L'ÉMIGRATION, UNE « SCIENCE DE L'ABSENCE »

L'émigration, pour ne pas être pure « absence », appelle une manière d'« ubiquité » impossible, une manière d'être qui affecte les modalités de l'absence qu'elle entraîne (de même qu'elle affecte les modalités de la présence par laquelle se matérialise l'immigration) : continuer à « être présent en dépit de l'absence », à être « présent même absent et même là où on est absent » – ce qui revient à « n'être que partiellement absent là où on est absent » – c'est le sort ou le paradoxe de l'émigré – et, corrélativement, à « ne pas être totalement présent là où on est présent, ce qui revient à être absent en dépit de la présence » à être « absent (partiellement) même présent et même là où on est présent » – c'est la condition ou le paradoxe de l'immigré. Ni totalement absent (ou moralement absent aussi) là où il est absent seulement matériellement, ni pleinement présent (présent moralement aussi) là où il est présent physiquement (ou corporellement), l'émigré/immigré paie son absence de là – absence contrainte – de sa présence ici – présence subie – ; inversement, il paie sa présence forcée (dans l'immigration) de son absence résignée ailleurs (i. e. de son émigration). Le risque pour l'émigré et pour l'immigré qu'il est

aussi, la mauvaise conscience de l'un et de l'autre est que ces formes incomplètes d'absence et de présence finiront, tôt ou tard – c'est une nécessité que pressentent vivement tous les partenaires lors même qu'ils travaillent à la masquer et à se la dissimuler en multipliant les dénégations –, par s'accomplir intégralement : la présence « physique » et seulement physique de l'immigré finira par devenir une présence « morale » aussi (par le corps et par l'esprit; par l'actuel et par le futur; par le travail et par l'engendrement, c'est-à-dire le *sang*; par le fait et par le droit); corrélativement, l'absence matérielle et seulement matérielle de l'émigré finira par devenir car, à la longue c'est une chose inévitable – une absence « morale » (et « spirituelle »), une absence consommée, une rupture accomplie d'avec la communauté. On ne dira jamais assez de quel prix matériel et symbolique l'émigré paie son absence, d'abord, à ses propres yeux et, ensuite aux yeux de son groupe ou de sa société; ni de quel prix le groupe ou la société d'émigration paie l'absence de ses émigrés. Exil pour ceux qui émigrent et s'expatrient de la sorte, l'émigration se traduit pour ceux qui restent par une somme d'absences qui sont autant de fissures, autant de failles ouvertes dans la communauté : épreuve pour tout le monde, l'émigration constitue une menace grave (autrefois seulement virtuelle, car suffisamment bien contrôlée; aujourd'hui, très réelle et très actuelle) pour l'intégrité et la survie de l'émigré en tant qu'émigré (i.e en tant que membre de sa communauté ou de sa nation, en tant que ressortissant de son pays et de la nationalité ce de dernier) et, aussi, pour l'intégrité et la survie des communautés elles-mêmes, quand elles sont minées par l'émigration d'abord, de leurs hommes et, ensuite, et de plus en plus, de familles entières. Aujourd'hui que le mode d'existence « moderne » des communautés qui fournissent les émigrés (communautés paysannes – mais de moins en moins – communautés villageoises, régions, douars, tribus, et de plus en plus souvent faubourgs des grandes villes) prend la forme de l'existence *nationale*, la forme de la nation (on est un *Algérien* émigré et, de l'autre côté, on est un immigré *algérien*) et que l'émigration est devenue presque partout un problème *national* (et non plus le problème des communautés confrontées à l'émigration des leurs) c'est la nation entière qui est menacée de mutilation par l'émigration, qui est menacée de perdre des « morceaux » d'elle-même en perdant des « morceaux » de sa population actuelle et à venir (reproduction hors de la nation des familles émigrées), qui est menacée dans son intégrité physique (ou morphologique) et dans sa souveraineté en ayant une partie d'elle-même (une partie de l'ensemble de ses ressortissants) hors d'elle-même et hors de sa souveraineté. On comprend de la sorte la double relation d'attraction et de répulsion, de rattachement et de détachement qui s'instaure entre, d'une part, les émigrés toujours suspects de « perte » (la leur et celle des leurs solidairement, suspects de « perdre leur âme » – ce qui, dans le langage actuel, se dit en termes de « déculturation », « dépersonnalisation », « dématuration » ou en termes d'altérité et d'altération « culturelle » – et, ce faisant, de la faire perdre à leurs communautés, à leur société, à leur nation, etc.), de sédition, voire de subversion, ne serait-ce que par l'exemple qu'ils constituent et par les exemples qu'ils apportent (les « modèles culturels qu'ils importent de l'étranger », comme on dit de plus en

plus souvent) (13) et, d'autre part, leurs communautés et leur société (ou leur nation) d'origine. Le travail réciproque d'intégration ou de plus grande intégration – les émigrés/immigrés et leurs communautés (ou leur société, leur pays, leur nation et leur nationalité) d'origine revendiquent, de part et d'autre, la mutuelle appartenance des uns aux autres : les premiers, immigrés en quelque autre société, se revendiquent comme étant toujours des « émigrés », donc comme appartenant toujours à leur société, à leur pays, à leur nation et, inversement, les seconds qui ont les leurs immigrés chez les autres les revendiquent comme étant toujours leurs émigrés, donc comme étant toujours une partie d'eux-mêmes – de réintégration et de réappropriation mutuelles – pour les immigrés, ré-intégrer, se ré-approprier leur société, leur territoire, leur pays, leur nation (et leur nationalité) et s'y ré-apatrifier, et, inversement, pour ces derniers, ré-intégrer en leur sein, se ré-approprier, ré-apatrifier en eux leurs « émigrés » (le discours algérien sur la « réinsertion » des émigrés, quand il n'aurait que cette signification toute symbolique aurait pleinement rempli sa fonction) (14); d'auto-affirmation ou de réaffirmation de soi – d'abord, pour

(13) La suspicion qui pèse sur l'émigré, tout comme le risque que contient toute émigration, trouvent leur actualisation dans le cas extrême des émigrés que leurs propres communautés qualifient de *jayhîn* [pluriel de *jayah*; en kabyle : *imjahan*, pluriel de *amjah*]. *Jayah* : littéralement, perdu, détruit, anéanti (par un malheur ou une catastrophe); qui a changé de chemin, de voie en cours de route, s'est détourné ou a été détourné de son chemin; qui n'a pas réussi, ce qui a avorté, qui est devenu mauvais sujet, fainéant, lâche, poltron, etc.; se dit de l'animal qui est peu docile, se tient toujours à l'écart du troupeau et prêt à fuir (sorte de « brebis galeuse »). Aussi l'émigré *amjah* (ou *djahah*) est-il celui dont on peut dire approximativement qu'il est un « déviant », un « marginal », un « individualiste »; il n'est pas « conforme » à la norme ambiante ou dominante. *Amjah* est « perdu » pour son groupe et pour lui-même, pour lui-même parce que « perdu » pour son groupe; celui qui a « déserté » sa communauté, qui n'est plus d'aucun profit – matériel ou symbolique – ni pour lui-même, ni pour les siens (ne pas l'être pour les siens, c'est aussi ne pas l'être pour soi). *Amjah* est « l'égaré » au double sens du terme, sens propre et sens figuré, sens physique et sens moral : le fait de se « perdre » dans un monde physique ou humain inconnu, hostile où on ne peut s'orienter, se retrouver, se ressaisir, faute d'avoir les catégories nécessaires pour cela (perdre l'orient et s'égarer au couchant) et, aussi, ceci étant lié à cela, le fait d'être « égaré », « perdu » pour les siens ou d'être considéré comme tel par sa communauté, c'est-à-dire au regard de la norme sociale qui est la vérité (i.e. la morale sociale) du groupe à un moment donné de son histoire; cette acception du terme s'accorde d'ailleurs en tous points avec la signification du radical *JYH* dont les dérivés s'appliquent aussi bien au fruit, à la récolte qui se sont détériorés, au champ, à l'arbre, à la femelle du troupeau qui n'ont pas tenu leurs promesses, qui ont failli, ont déçu les attentes placés en eux. On comprend de la sorte les nombreuses homologies structurales qui lient très fortement *amjah* (le vide, le néant, le désert, le ruiné et le ruineux) opposé à *ammar* (le plein, le peuplé, le colonisé) comme *lakhla* (la nature sauvage, les champs incultes ou peu cultivés, stériles et par conséquent, dépeuplés et sans récolte) s'oppose à la *marâ* (la plénitude, de la maison peuplée et prospère par la fécondité humaine et la fécondité de la terre, deux fonctions dangereusement menacées par l'émigration); à *elwahch* (la frayeur que suscitent la solitude, la nuit, la forêt, etc.) opposé à *elwans* (la compagnie, la sécurité, la civilité, bref l'humanité); à *elghorba* (l'exil, l'occident, l'hostilité de l'étranger et des choses étranges, etc.) opposé à *thamurth* (le pays de la familiarité, la terre natale et nourricière, avant d'être la patrie); à *elburr* (la friche, la stérilité) ou à *angarr* (la faillite, l'extinction de la lignée généalogique) etc..

(14) Sorte de discours ayant sa fin en lui-même – il se suffit à lui-même, qu'il y ait « réinsertion », ou non, que la « réinsertion » soit possible ou non; l'idée même qu'elle puisse être soumise à des conditions de possibilités, qu'elle puisse être déterminée socialement, qu'elle n'aille pas de soi et qu'elle ne s'impose pas « naturellement », d'elle-même comme on aime le croire, est exclue parce qu'elle est insupportable à penser et à avouer – le discours sur la « réinsertion » est, à sa façon et indépendamment des effets qu'il peut avoir, une manière de « revanche » sur l'émigration et, partout, sur la colonisation qui en est à l'origine et sur l'histoire ancienne de l'une et de l'autre; l'émigré en tant qu'il est un *national* à l'étranger (à l'extérieur de la nation), n'a de solution légitime à sa condition d'immigré que le « retour » logique, nécessaire, naturel, inéluctable au pays (tôt ou

les communautés d'origine des immigrés (leur société, leur nation), comme étant aussi des communautés/*mères* (ou société/mère, nation/mère), pleinement solidaires de leurs *enfants* (ou de leurs membres, de leurs ressortissants) devenus des immigrés ailleurs et pleinement et totalement engagées par tout ce qui peut advenir à ces derniers (ou tout ce qu'ils peuvent faire et dire ou subir) et, ensuite, pour les immigrés, comme étant toujours les « enfants », les membres, les ressortissants respectivement de leurs communautés, de leur société, de leur nation (et de leur nationalité) d'origine auxquelles ils continuent toujours à appartenir, qu'ils continuent toujours à proclamer et dont ils se proclament toujours, qu'ils continuent toujours à porter en eux en tant qu'ils en sont (qu'ils veuillent ou non) solidaires et en tant qu'ils les engagent et qu'ils sont engagés par tout ce qui peut advenir aux multiples formes ou unités sociales dont ils se réclament – tout ce travail des uns sur les autres, fait d'inclusion et d'exclusion, ne va pas sans tensions et sans conflits qui sont, selon les intérêts (matériels et symboliques) du moment, tantôt, refoulés par les deux parties pour masquer les contradictions et communier dans une même volonté d'unité et d'identité absolue (ou tout au moins, une même volonté d'unification et d'identification) et, tantôt, portés au grand jour et exprimés en anathèmes ou en termes de reniement réciproque.

En toute similitude, de même que la *présence* de l'immigré est à l'origine, quoiqu'au prix d'une problématique toute imposée, d'une série d'études qui ne manquent pas d'intérêt même si, en définitive, elles s'avèrent de portée limitée – elles ont à répondre à des demandes sociales qui, bien qu'elles s'expriment sous des formes très diverses, contribuent toutes au même résultat, l'ordre en toutes ses dimensions –, l'absence de l'émigré devrait, elle aussi, faire savoir *mutatis mutandis* une série d'études tout au moins analogues à celles qui ont été produites pour l'immigration; et lors même qu'elles procéderaient d'intentions homologues, qu'elles s'inspireraient du même souci d'ordre – l'ordre de la société d'émigration qui a besoin de régler les absences cumulées et de réguler l'effet de ces absences – et qu'elles relèveraient elles aussi d'une problématique imposée, elles ne seraient pas dénuées d'intérêt. Confrontée au risque d'émiettement, comment toute société d'émigration s'efforce t-elle, sous peine d'aller vers sa décomposition, de contrôler l'émigration qui l'a investie? Comment supplée t-elle les absences qui se font en elle? Comment arrive t-elle

tard, à la fin de sa vie active, au soir de sa vie, à la veille de sa mort; ou tard et trop tard, seulement pour y être enterré. (retour *post mortem* au pays). Aussi le discours sur la réinsertion doit-il nombre de ses caractéristiques, son pathétique, sa force affective, sa popularité (nationale), son charisme, son ton prophétique, au fait qu'il participe de la logique (nationale et nationaliste) qui distingue entre le « national » qu'on est et qu'on doit rester où qu'on se trouve hors de la nation, et le « non-national », au fait qu'il est aussi un discours national, voir nationaliste et patriotique. Ne pas répondre à ce discours – et s'excuser et déplorer de ne pouvoir répondre est encore une réponse positive et peut-être la meilleure réponse pour tout le monde à ce discours nationaliste qui est un discours de rappel aux obligations nationales – ne manque pas d'être interprété, dans les cas les plus flagrants, comme un marquemet, comme une « trahison » et les émigrés qui se rendent coupables de cette « faute » comme « mauvais » algériens ou comme des « renégats » ou, pire, comme des colonisés anachroniques à l'heure où leurs autres compatriotes ou co-nationaux non émigrés sont indépendants dans un pays indépendant et par choix (le « choix » de l'immigration plutôt que de la « réinsertion » dans la nation).

à neutraliser les risques de contamination, d'altération ou de subvention qui lui viennent de l'émigration des siens, surtout quand cette émigration – c'est là déjà l'effet incontestable d'un certain nombre de perturbations, effet qui ne peut que renforcer, en retour, les causes qui l'ont produit – se fait plus nombreuse et concerne, d'abord, prioritairement les éléments les plus actifs c'est-à-dire, en majorité, les jeunes et, ensuite, plus fondamentalement, la clef de voûte de la société (les familles; l'émigration familiale après avoir été longtemps contenue, pratiquement jusqu'aux années 1955-1960, est aujourd'hui la seule forme d'émigration possible, survivant ainsi à l'émigration des hommes qui fut à son origine lointaine). Aujourd'hui que l'on atteint, semble-t-il, l'extrême limite du processus ouvert par l'émigration du premier homme, cet ensemble de questions peut se reformuler en une seule, qui se place d'emblée sur le terrain politique et s'énonce en des termes éminemment *politiques* (c'est-à-dire en des termes qui par-delà l'appartenance à une société, à un pays, mettent en cause l'appartenance à la nation, et à la nationalité): comment peut-on être Algérien ou un émigré *algérien* (i.e. un Algérien émigré) quand on n'est pas né en Algérie, qu'on n'a pas été élevé et qu'on n'a pas grandi au sein de la société algérienne en Algérie, qu'on n'a pas subi l'inculcation et qu'on n'a pas été soumis au travail de socialisation que toute société exerce, pour les conformer à elle-même, sur ses membres effectifs – ici, l'inculcation et le travail de socialisation, qu'on peut dire aussi d'acculturation de la société algérienne exerce en Algérie même sur ses membres *présents* – et, en fin de compte, ceci résultant de cela, quand on est « appelé » à vivre et à travailler sa vie durant hors de l'Algérie et hors de la société algérienne en Algérie? En d'autres termes, comment peut-on être le national d'une nation, quand, du premier au dernier jour, on est hors de la nation; et, inversement, comment une nation peut-elle avoir des « nationaux » qui, du premier au dernier jour de leur existence, sont hors de la nation? (15). Si on sait comment, dans un premier « âge » de l'émigration, les communautés réussissaient à s'attacher indéfectiblement leurs émigrés, ou, ce qui revient au même, à neutraliser les risques qu'encourt tout émigré de devenir un *jayah* (ou un *amjah*) et, par là à subordonner à leurs propres objectifs (objectifs communautaires) l'émigration et

(15) Ce « paradoxe », au regard des catégories habituelles de notre entendement politique ou de notre ordre politique qui est un ordre *national*, a son symétrique du côté de l'immigration: comment peut-on ne pas être un national ou comment peut-on être un « non national » (si ce n'est selon l'artefact juridico-administratif de la nationalité qu'on a, et de la nationalité qu'on n'a pas) alors qu'on est né (même si c'est par l'effet du hasard ou de l'« accident » de l'histoire qu'est l'immigration) dans la nation, qu'on a été scolarisé dans l'école de la nation, qu'on a été élevé et qu'on a grandi au sein de la nation, qu'on a subi tout le système d'inculcation et qu'on a été tout le temps soumis au travail de socialisation qu'on peut dire aussi d'acculturation que la nation exerce sur ses nationaux pour les conformer à elle-même, et, en fin de compte, ceci résultant de cela, qu'on est « appelé » à vivre et à travailler sa vie durant dans la nation? Inversement, comment peut-on avoir au sein de la nation, de manière permanente et continue et participant de la vie de la nation en tous les domaines, des non-nationaux, surtout quant ces non-nationaux, nés, scolarisés, élevés, éduqués dans la nation, sont de fait des membres effectifs de la vie nationale? En d'autres termes, comment peut-on être le non-national d'une nation quand, du premier au dernier jour, on est dans cette nation; et, inversement, comment une nation peut-elle avoir en son sein des « non-nationaux » qui, du premier jour au dernier jour de leur existence, sont dans la nation? Comme on voit, l'ordre de l'émigration et l'ordre de l'immigration sont étroitement tributaires de l'ordre national.

ses effets, même les plus pervers ou les plus perturbateurs et les plus dissolvants (16) – elles sélectionnaient les émigrés à cet effet; elles continuaient à les « habiter » au sens vrai du terme durant toute leur émigration, l'individu n'étant que le groupe *incorporé*; elles continuaient à agir sur chacun d'entre eux, souvent par l'intermédiaire du groupe qu'ils constituent et qui n'est lui-même qu'une reconstitution contrainte, réduite et mutilée, de la communauté d'origine – on voit mal, par contre, la nation – puisque c'est de la nation qu'il s'agit maintenant, en cet autre « âge » de l'émigration qui est comme la phase ultime du processus – opérer aujourd'hui avec la même efficacité et réussir tout aussi bien à maintenir parfaitement intégrés à elle-même tous ses ressortissants émigrés et immigrés ailleurs, « immigrés » là plus qu'ils ne sont « émigrés » d'ici.

A interroger l'émigration comme *absence* et à s'interroger sur les effets de cette absence, on est amené à réévaluer tout autrement le partage que fait la théorie économique des « coûts et bénéfiques comparés de l'immigration » entre « coûts et bénéfiques » pour le pays d'immigration et, corrélativement, le partage qu'elle fait aussi – le plus souvent implicitement mais parfois, s'agissant de quelques éléments du bilan comptable auquel elle procède (par exemple, le « coût d'élevage » supporté par le pays d'émigration et le « bénéfique » des entrées de devises que lui vaut l'émigration de ces hommes), très explicitement – entre le pays d'immigration et le pays d'émigration qui, respectivement, tirent des « bénéfiques » et supportent des « coûts » (pour le moins équilibrés pour chacun d'eux et équilibrés entre eux), l'un, de l'immigration et, l'autre, de l'émigration. Aussi réservé qu'on soit à l'égard de cette théorie qui n'est, au fond, qu'une opération *comptable* – destinée, d'une part, à « rationaliser » l'immigration (comment en tirer le meilleur parti, c'est-à-dire l'*optimum* ou le maximum de « bénéfiques » pour le minimum de « coûts » à lui concéder) et, d'autre part (et surtout), à *moraliser* le fait de recourir à l'immigration ainsi que la condition faite aux immigrés – de ce qu'on peut, à un moment donné, c'est-à-dire dans une conjoncture (économique, sociale, politique) donnée, selon

(16) Cf. A. SAYAD, « Les trois âges... », *art. cit.* et « Santé et équilibre ». Il n'y a pas lieu de s'étendre ici, sur la conjonction et la mutuelle complémentarité ainsi que sur la signification de toutes les techniques par lesquelles, d'abord, le groupe nie l'absence de l'émigré dont il entretient le souvenir (et la quasi-présence) en « meublant » la place qu'il a laissée vide et qu'il n'aurait jamais dû quitter (par exemple, on continue dans les premiers jours qui suivent son départ et même plus tard, à l'occasion des fêtes, à lui réserver symboliquement sa part de nourriture) et, ensuite, l'émigré lui-même manifeste que toute son attention, toutes ses préoccupations – son esprit et son cœur –, dit-il – restent orientés, en dépit de l'absence, vers le « pays » qui demeure ainsi « présent à lui » et « présent en lui » malgré la distance : manifeste qu'il continue à éprouver le pays comme s'il n'en était pas séparé : tels sont les effets, notamment, de tout le discours – discours de rappel – qu'on tient dans l'immigration sur le « pays », de la réprobation dont on entoure les comportements susceptibles d'aggraver la rupture (mépris pour l'hédonisme citadin et pour les conduites urbaines, conduites à « la française »), de la censure qu'encourent les préoccupations « étrangères » (ou subversives) susceptibles de détourner du pays et par-là de « pervertir ». Tel est aussi l'effet des pratiques par lesquelles les émigrés de retour au pays rappelaient sitôt leur arrivée, que leur émigration ne les avait en rien changés – restés attachés à leur terre, à leur qualité de paysans et d'hommes de leurs communautés, ils s'empressaient de remettre le costume traditionnel, de reprendre le travail paysan (et avec les labours, l'acte par excellence du paysan), d'aller visiter les terres parfois avant d'aller visiter parents, alliés et amis, de réapparaître à la *jamaa* du village, bref de renouer avec la communauté dont on n'a rien renié (et on le manifeste au grand jour), ni les activités, ni les rythmes, ni les rites, ni l'esprit.

le point de vue adopté et selon les fins visées, et aussi selon l'état du rapport de forces tant à l'intérieur du pays (i. e. entre les différents partenaires intéressés à l'immigration, le patronat, les syndicats ouvriers, les pouvoirs publics et, de plus en plus, les immigrés eux-mêmes; entre la sphère économique à laquelle appartient principalement le phénomène de l'immigration et les autres champs sociaux, politiques, culturels, voire ethniques ou *esthétiques* sur lesquels retentit inévitablement l'immigration) qu'à l'extérieur (entre le pays d'immigration et le pays d'émigration), tenir pour être globalement et abstraitement « bénéfiques » ou « coûts »; aussi critique qu'on soit quant à la série des postulats et, plus généralement, quant à la philosophie implicite, qui inspirent cette théorie qui, en apparence, se veut exclusivement économique et ne traiter que de l'économie de l'immigration (17), on ne peut que déplorer que l'émigration n'ait pas produit d'elle-même et pour elle-même une théorie économique équivalente des « *bénéfices* et *coûts* comparés de l'émigration ». Semblable théorie aurait permis d'identifier, là aussi, dans le processus global de l'émigration un certain nombre de facteurs, les uns positifs, les autres négatifs (i. e. les uns « *bénéfices* », les autres « *coûts* ») qui n'apparaissent pas toujours comme tels, immédiatement et clairement. De plus, transposer cette opération à l'émigration qui, en droit, en est parfaitement justiciable (même si cela n'a pas été fait jusqu'à ce jour), c'est, du même coup – puisque telle est, en définitive, la fin dernière de cette opération (18) – produire, là comme ailleurs, c'est-à-dire à

(17) On a tenté d'esquisser une critique de cette méthode d'analyse consistant à recenser les effets de l'immigration (et, corrélativement, de l'émigration) – analyse des différents éléments à prendre en compte, mesure ou évaluation de ces éléments, détermination des équivalences qu'il est nécessaire d'établir entre ces éléments, etc. – aussi bien dans ses fondements (elle postule qu'il est une définition *absolue*, valable universellement, c'est-à-dire partout et pour tout le monde, des « *bénéfices* » et des « *coûts* »; système construit *d' posteriori* et souvent à des fins objectivement polémiques, c'est-à-dire à des fins de « *défense* et d'*illustration* » de l'immigration ou à des fins de réquisitoire contre l'immigration, et aussi à des fins de soutien objectif dans les négociations avec le pays d'émigration; travail relevant plus de la *croyance* ou de la *foi* que de l'argumentation scientifique, etc.) que dans les résultats auxquels elle aboutit (même en s'en tenant au cadre strict de l'économie, on ne peut être assuré que pareille méthode atteigne à l' *exhaustivité*, de même qu'on ne peut être sûr de l' *exactitude* des évaluations qu'elle donne, voire de la possibilité de ces études ou seulement de la possibilité de tout évaluer); cf. « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », communication présentée au Colloque du Gréco 13 à Grenoble, les 26 et 27 janvier 1983 (voir pp. 15-20 et notes 16, 17, 19, 20, 21 aux pp. 46-56).

(18) Présence fondamentalement *illégitime* et, par conséquent, vouée par sa nature à un travail continu de *légitimation*, il n'est rien qui concerne l'immigration et les immigrés, il n'est rien qui se dise sur l'une et les autres, rien d'imaginable et de concevable qui ne concourt, au fond, à légitimer (ou à dénoncer l'illégitimité) de cette présence. En se donnant pour tâche, d'abord, de constituer explicitement ce que sont les « *bénéfices* » et les « *coûts* » de l'immigration et, ensuite, d'en donner une évaluation, c'est-à-dire de constituer et d'évaluer ce en quoi l'immigration, en tant qu'elle est une présence foncièrement *illégitime*, est *légitimable* (cela revient à constituer et à évaluer les motifs de légitimation qu'on peut lui trouver, soit tout ce qui est susceptible de lui conférer cette légitimité seconde qui lui est indispensable, légitimité acquise après coup et toujours subordonnée à quelque raison extérieure et circonstancielle, les « *bénéfices* » et le plus de « *bénéfices* » qu'elle peut procurer) et ce en quoi elle est irréductiblement *illégitimable* (i.e. les « *coûts* » qu'elle entraîne; et plus ces « *coûts* » sont grands et nombreux, plus ils débordent la sphère économique devenant des préjudices sociaux, des torts culturels, esthétiques, ethniques, voire raciaux, plus ils trahissent l'« *illégitimité* » de l'immigration), la théorie économique qui procède de la sorte ne fait qu'objectiver en la systématisant au maximum l'intention qui habite tout le discours sur l'immigration. Ce qui est dit ici de l'illégitimité de l'immigration et de sa légitimation, du rôle que joue en la circonstance la comptabilité faite des « *bénéfices* » qu'elle rapporte et des « *coûts* » qu'elle fait supporter peut, se transporter intégralement à l'émigration.

propos de l'émigration comme cela est fait et continue à se faire pour l'immigration, une espèce de légitimation constituée ailleurs de l'immigration; corrélatives l'une de l'autre, la légitimation de l'immigration (la première en date, non seulement parce que le discours sur l'immigration, l'économie et plus largement la science de l'immigration sont les premiers constitués, mais aussi, et ceci étant en partie cause de cela, parce qu'elle est plus impérativement exigée) et la légitimation de l'émigration rejaillissent l'une sur l'autre. Si la théorie économique de l'immigration, qui réduit celle-ci à un ensemble de « coûts » et de « profits » (pour le moins équilibrés pour que l'immigration ait, économiquement parlant, un sens, une « rationalité ») contribue à légitimer l'immigration – et, sans doute, n'opère-t-elle cette réduction que pour produire l'effet de légitimation qui s'ensuit – cette présence qui, à trop durer et à trop se manifester partout et en tous les domaines de la vie publique, finit par devenir illégitime, la même théorie économique appliquée à l'émigration, et appliquée de manière aussi réductrice, contribuerait, elle aussi, à légitimer l'émigration, cette absence qui, à trop se prolonger jusqu'à se rendre totale, finirait par devenir illégitime. Découvrir que l'émigration relève d'un travail de légitimation (surtout que ce travail doit être opéré à l'échelle nationale car ce n'est qu'à cette échelle et à l'échelle du pouvoir national que peut se constituer une théorie économique de l'émigration), et d'un travail autonome ne devant rien au travail homologue qui s'effectue ailleurs pour l'immigration, c'est ne plus prendre pour vérité universelle (vérité valable pour l'immigration et pour l'émigration, pour le pays d'immigration et aussi et nécessairement pour le pays d'émigration; vérité valable pour la totalité du phénomène et pour tous les partenaires mais à travers le point de vue de l'immigration et du pays d'immigration) ou pour « argent comptant » la vérité que le pays d'immigration a constitué de l'immigration pour lui et pour son immigration, pour lui face à son immigration; c'est ne pas accepter le partage qu'il fait pour lui et, corrélativement, pour le pays d'émigration des « bénéfices » et des « coûts » de l'immigration, et de l'émigration – ce qui est « bénéfice » pour lui est implicitement « coût » pour le pays d'émigration et, à la limite, il n'y a de « bénéfice » pour lui que ce qui est « coût » et s'il y a « coût » pour son partenaire, son plus grand bénéfice étant de minimiser solidairement ses « bénéfices » et les « coûts » de son partenaire; et inversement, ce qui est « coût » pour lui revient nécessairement comme « bénéfice » pour l'autre partie et, dans cette logique des enchères (et de la surenchère), maximiser les « coûts » de l'immigration c'est gagner doublement en minimisant les « bénéfices » que laisse l'immigration et en maximisant les « bénéfices » que l'émigration procure au pays d'émigration – c'est ne pas entrer dans le jeu imposé par le pays d'immigration et à ne pas souscrire à ses enjeux. C'est de découvrir qu'un autre bilan peut être fait de l'émigration ainsi que de ses « coûts » et « avantages »; un bilan autre que le symétrique de celui qui est fait de l'immigration par le pays d'immigration qui, de son point de vue, a tout avantage à minimiser ses « bénéfices » et à maximiser ses « coûts » (et, par voie de conséquence, à maximiser les « bénéfices » et à minimiser les « coûts » de l'immigration pour le pays d'émigration) et qui est renvoyé tel que à l'émigration et à ses auteurs. C'est découvrir qu'il

peut y avoir des « coûts » insoupçonnés de l'émigration, des « coûts » qui ne sont jamais pris en compte par le bilan qu'établit le pays d'immigration, des « coûts » excédentaires que ne compense aucun « bénéfice » et aussi des « coûts » *spécifiques* de l'émigration (i. e. des « coûts » qui n'ont pas même leur contrepartie en « bénéfices » pour le pays d'immigration) tout comme l'immigration a aussi ses « bénéfices » *spécifiques* (« bénéfices » qui n'ont pas leur contrepartie en « coût » pour le pays d'émigration); c'est procéder à une tout autre évaluation du phénomène en sa totalité, de l'émigration et de l'immigration, et c'est découvrir, par-dessus tout cela, que *l'absence*, en elle-même ou par elle-même, est un énorme préjudice et qu'elle est un « coût » ou qu'elle entraîne un « coût » littéralement incommensurable, c'est-à-dire sans commune mesure avec les « bénéfices » qu'elle peut apporter (réduction du chômage, rentrée de devises, etc.). Cela étant, c'est aussi inventorier et dévoiler tous les effets, habituellement masqués, niés ou transfigurés (de coûts » en « bénéfices »), de l'absence. Mais, sans doute, cette réévaluation intégrale des effets de l'émigration tout en étant, elle-même, solidaire d'une reconversion du tout au tout de l'attitude à l'égard de l'émigration, n'est possible que dans certaines conditions économiques : ou que l'émigration cesse de remplir la fonction économique qui est la sienne et qu'on attend d'elle — elle est alors pure « faillite »; il n'en reste que les « coûts », les inconvénients, les dommages, etc. — ; ou que les conditions économiques (celles là mêmes qui étaient à l'origine de l'émigration) ont connu une transformation telle que l'apport de l'émigration devient accessoire, voire superflu. Ces deux conditions semblent être simultanément réalisées ou en voie de réalisation dans le cas de l'émigration algérienne, maintenant que, sous l'effet de différents facteurs, celle-ci semble avoir perdu la fonction, la signification et l'importance qu'elle avait auparavant et surtout, initialement, puisque là était l'origine même du phénomène de l'émigration. Cause ou effet, ces deux conditions annonçaient, de la part de l'Algérie et de toute la société algérienne (la société-mère dont l'émigration est précisément le produit) concomitamment, d'abord, une reconversion totale de l'attitude à l'égard du phénomène de l'émigration lui-même, et à l'égard des émigrés et, ensuite, une réévaluation du pour ou contre de tout le système de relations (droits et devoirs) que l'une et l'autre entretiennent avec l'émigration et avec la population émigrée. Si l'émigration a été longtemps la première source, sinon la source exclusive des revenus monétaires disponibles, surtout en milieu rural; si au niveau national, elle a figuré pendant longtemps comme l'origine principale (à égalité avec les revenus des produits pétroliers quand ce n'est pas dans une proportion supérieure) des ressources du budget algérien, aujourd'hui elle a complètement perdu cette fonction; elle l'a perdue très rapidement et massivement et, par là, elle a perdu aussi son importance, perdant du même coup la justification par laquelle elle s'entretenait et l'espèce de légitimité qu'elle tenait de cette fonction et de l'importance qu'avait cette fonction. Pour qu'on en vienne à dénoncer l'émigration, à dénoncer l'absence qu'elle est (et, de plus en plus, à la dénoncer *politiquement*), à dénoncer l'illégitimité d'une absence aussi totale et aussi prolongée — dénoncer l'illégitimité, c'est ici la constituer — il faut que, pour une raison ou une autre, s'anéantissent tous les « bénéfices » qu'on lui

trouvait (toutes les bonnes raisons qu'on avait alors pour justifier et légitimer l'émigration); les « bons » motifs ayant ainsi disparu, éclate alors au grand jour l'illégitimité de l'émigration, c'est-à-dire tout ce par quoi elle est suspecte, son caractère honteux, voire scandaleux et, aussi, l'espèce de désertion ou de « trahison » qu'elle ne manque pas de paraître. Toute une série de facteurs ont contribué, ces dernières années, à dépouiller l'émigration de ses attributs les plus positifs (19) ainsi que de tous les effets compensatoires qu'elle se donnait pour pouvoir se racheter de l'absence qu'elle suscitait, allant même jusqu'à prendre sa revanche sur ceux-là pour lesquels elle acceptait l'absence insupportable qui lui était imposée (20). Parmi ces facteurs, il en est qui ne sont pas liés directement à l'émigration: l'accroissement rapide de la masse des revenus provenant des produits pétroliers a considérablement réduit l'importance relative des ressources dues à l'émigration et, par suite, l'importance même de l'émigration. Par contre, il en est d'autres qui procèdent plus directement de l'émigration, de son évolution propre et des effets qu'elle entraîne: les uns,

(19) Ou qu'on tenait pour être plus positifs - c'est sans doute cela qu'on appelait les « bénéfiques » de l'émigration, comme on parle des « bénéfiques » de l'immigration - compte tenu des intérêts qu'on trouvait alors à l'émigration et de la définition qu'on donnait de ces intérêts: ainsi, comme si la fonction première et unique de l'émigration, la fonction qui est à son origine, était de procurer des revenus monétaires (des entrées de devises, en termes de trésorerie nationale), que ce « bénéfice » essentiel vienne à se réduire en valeur relative ou en valeur absolue (ou les deux en même temps) - ce qui est le cas aujourd'hui pour l'émigration algérienne - on n'aperçoit même pas les autres « bénéfiques » qui se substituent à celui-là qui a décliné ou qui est perdu, comme, par exemple, toujours dans le cas de l'émigration algérienne, les biens (biens de consommation ou biens d'équipement) introduits en Algérie par les émigrés au lieu des mandats qu'ils expédiaient auparavant; pire que cela, il n'y a pas seulement cécité à cette substitution d'un « bénéfice » à un autre « bénéfice », mais dénégation de cet autre « bénéfice » qui vient prendre la relève: plutôt que de considérer l'économie réalisée s'il avait fallu importer l'équivalent des biens dus à l'émigration - et cette importation aurait été faite si l'émigration n'y suppléait - et, dans une moindre mesure, l'impulsion qui en résultait pour l'ensemble de l'économie algérienne, on est porté à voir en ce « bénéfice », le renversant en « coût », seulement l'influence néfaste qu'il exercerait sur les habitudes de consommation de la nation (alors que ces habitudes seraient plutôt à l'origine, cause plus qu'effet, de la demande de biens préférentiellement à la demande de numéraire), accroissant de la sorte les relations de dépendance d'avec le pays exportateur (le pays d'immigration), de même qu'on est porté à voir dans la réduction du « bénéfice » traditionnel de l'émigration (les rentrées de devises) non pas seulement un « manque à gagner » mais un préjudice causé au trésor ou à la balance des paiements. Sans doute parce qu'on se trouve ici au centre d'une économie « clandestine », économie qu'aucun des partenaires qui y contribuent n'a intérêt à objectiver, c'est-à-dire à constituer en tant que telle (à décompter, à évaluer, à mesurer), il est procédé de part et d'autre, de la part du pays d'émigration comme de la part du pays d'immigration, à la même dénégation de cette fonction nouvelle, fonction « honteuse » de l'émigration et de l'immigration; de même qu'on préfère, ici, ignorer le fait que l'émigration contribue à l'équipement (surtout en milieu rural) et à la satisfaction des besoins d'une bonne partie de la population algérienne (relèvement du niveau de vie des populations rurales surtout: meilleur confort de l'habitat, de l'équipement domestique, de l'habillement, meilleure hygiène, etc.) - quand on s'en souvient, c'est pour fustiger l'émigration au lieu de lui en être reconnaissant - on a intérêt, là, à ignorer que, par l'intermédiaire de l'immigration algérienne, ce sont quelques millions de consommateurs « clandestins » qui s'offrent à la production française.

(20) De la même manière que « bénéfiques » et « coûts » de l'immigration sont un enjeu de luttes au sein même de la société d'immigration (avant même de l'être, corrélativement, entre le pays d'émigration et le pays d'immigration) les « bénéfiques » et les « coûts » qu'on reconnaît à l'émigration ne font pas (ou ne feront pas) l'objet d'un consensus au sein même de la société d'émigration; ils constituent eux-aussi un enjeu de luttes entre les différentes composantes de la société d'émigration et surtout entre les émigrés et les non-émigrés, les uns et les autres s'efforçant d'imposer la définition la plus « avantageuse », c'est-à-dire la définition la plus conforme à leurs intérêts, de ce que sont les « bénéfiques » et les « coûts » de l'émigration. L'émigration devient ainsi un terrain d'application des rapports de forces entre les émigrés et leur société, et l'évolution actuelle du phénomène ne semble pas être en faveur des émigrés, le rapport de forces s'inversant à mesure que l'émigration perd de son intérêt.

d'ordre structurel, tiennent aux transformations qui, à la longue, ont fini par modifier inévitablement la structure de la population émigrée ainsi que la nature même du phénomène de l'émigration (21); les autres, conjoncturels, ne peuvent se comprendre qu'à la condition qu'on les réfère à la politique monétaire de l'Algérie (monnaie non convertible, contrôle très rigoureux des changes, etc.) voire à toute l'économie algérienne (nationalisation du commerce, institution du monopole de l'Etat sur tous les produits importés) et, plus particulièrement, au système de consommation de la société algérienne (d'un niveau relativement élevé et, en tout cas, disproportionné par rapport au niveau et aux possibilités de production du pays; exigences de consommation de biens, matériels et symboliques, du niveau des pays développés; habitudes de consommation de produits français et de consommation « à la française »): ils se retraduisent, de la part des émigrés mais cette fois-ci en tant qu'ils sont des immigrés, par toute une série de stratégies qui les engagent et les installent en France (à moins qu'elles ne trahissent une situation déjà faite ou des dispositions déjà constituées par l'expérience de l'immigration) plus qu'elles ne les rapprochent de l'Algérie, pour ne pas dire qu'elles les éloignent, corrélativement, encore plus de l'Algérie: stratégies d'investissement, d'épargne, voire, parfois, de simples thésaurisations, tout cela en France même (22).

(21) Après avoir été longtemps le fait des hommes uniquement qui ne cessaient d'émigrer et de réémigrer, cette « émigration-noria », émigration de travail exclusivement, a fini par se reconstruire en émigration familiale et par revêtir toutes les caractéristiques propres à une immigration de peuplement: accroissement rapide du nombre de familles émigrées et de la proportion de la population familiale – cela sous le double effet, d'une part du regroupement familial (seule forme d'émigration et d'immigration qui se poursuit après qu'on ait, d'un côté, mis fin à l'émigration, le 18 septembre 1973 et, de l'autre côté, arrêté l'immigration, le 4 juillet 1974) et, d'autre part, de la multiplication des familles fondées en France même à la suite des mariages contractés au sein de la communauté algérienne immigrée –; vieillissement de l'ancienne population émigrée constituée par les hommes vivant encore en France isolés de leurs familles, et, parmi les émigrés de fraîche date – pas très nombreux et dotés de caractéristiques sociales (plus souvent d'origine urbaine ou déjà urbanisés avant leur émigration, plus scolarisés, plus qualifiés professionnellement, etc.) qui les différencient de leurs prédécesseurs, les émigrés de la génération antérieure – forte proportion de jeunes et de célibataires; allongement des séjours en France et pérennité de l'émigration et dans l'immigration, pérennité pour raison de travail et d'intérêts de carrière (la carrière comme capital d'intérêts à sauvegarder à fini par être constituée) pour raison de logement, de santé, de scolarisation des enfants, etc. – ce sont là tous les signes d'une relative stabilisation de la population immigrée avec les conséquences qui en découlent, c'est-à-dire constitution d'un système d'intérêts (économiques et non-économiques, les seconds étant peut-être la condition de possibilité des premiers) en France même, intérêts qu'on peut dire maintenant « intérêts d'immigrés » et non plus « intérêts d'émigrés » (changements dans les habitudes de consommation, rétention de l'argent en France sous forme d'investissements, d'acquisitions de biens meubles et immeubles, d'épargne, etc.) et, corrélativement, distanciation plus grande d'avec le pays d'origine et relâchement des intérêts qu'on a au pays d'origine et dans le pays d'origine (« intérêts d'émigrés » anciennement).

(22) Combien d'émigrés se font ouvrir, au moment de prendre leur retraite, un compte bancaire ou postal – alors qu'ils s'en sont dispensés tout au long de leur immigration en France, c'est-à-dire tout au long de leur vie active – uniquement pour pouvoir y faire verser les prestations qui leur seront servies au lieu que celles-ci soient transférées en Algérie (de la sorte, c'est le volume global des transferts sociaux opérés d'organismes français à organismes homologues algériens, qui s'en trouve affecté et pas seulement le volume des transferts opérés par les émigrés eux-mêmes sur leurs économies par voie de mandat postal); le but, en agissant de la sorte, est de disposer, en permanence et à l'extérieur du pays, d'un pécule en « devises » (pécule d'autant plus précieux qu'il est en « devises » et à l'extérieur du pays, dans un pays de très haut niveau de consommation). De la même manière saura-t-on jamais – l'information existe-t-elle seulement ou peut-elle être constituée? – combien de livrets de toutes caisses d'épargne sont ouverts en France par les résidents algériens actuels et aussi par d'anciens résidents (travailleurs ou non) rentrés en Algérie, et quel peut-être le montant des sommes qui y sont déposées?

Plus que cela, de toutes ces stratégies responsables de la réduction, voire de l'extinction des transferts que les émigrés réalisaient auparavant sur leurs fonds économisés à cet effet (économisés pour être transférés et transfert de toutes les économies), ce sont les opérations de « compensation » qui donnent lieu, pour des raisons ne relevant pas toujours uniquement de considérations exclusivement économiques, à la plus grande réprobation et au discours le plus accusateur et le plus stigmatisant à l'égard des émigrés. Un véritable marché parallèle du change entre le dinar algérien et le franc français (et, plus largement, toute autre devise convertible à la place du franc) s'est institué par l'intermédiaire de l'émigration et des émigrés (23). Le résultat de tout cela est qu'on a abouti aujourd'hui au tarissement presque complet des envois d'argent par la poste, comme en effectuaient les émigrés il n'y a pas encore si longtemps. A titre indicatif (cf. tableau 1 ci-après), alors qu'en 1971, les émigrés algériens qui étaient à cette époque au nombre de 697 000 (actifs et non actifs, les deux sexes réunis et tous les âges confondus), soit 20,5 % de l'ensemble de la population étrangère résidant en France, participaient encore pour 16,4 % du total des sommes transférées par les résidents étrangers en France, cette proportion n'était plus que de 4,2 % en 1978 (sur un montant total des transferts évalué à 10 102 millions de francs) et seulement de 1,9 % (!) en 1979 (soit 11 119 millions de francs transférés par l'ensemble des immigrés en France), alors que la population algérienne n'avait cessé d'augmenter entre temps, atteignant le nombre de 819 000 personnes (soit 19,6 % de la population totale des étrangers en France); pour reprendre une formule célèbre (24)

TABLEAU I

Transferts effectués par les immigrés eux-mêmes sur leurs économies; part de ces transferts dans le cas des travailleurs de six nationalités, en 1971, 1978 et 1979 (en millions de francs)

Immigrés	1971		1978		1979	
	Population	Transferts	Transferts	Population	Transferts	
	Effectifs %	Montants %	Montants %	Effectifs %	Montants %	
Algériens	697 316 20,5	778 16,4	426 4,2	819 053 19,6	212 1,9	
Marocains	170 835 5,0	363 7,6	1 644 16,3	385 991 9,3	1 686 15,2	
Tunisiens	96 821 2,9	135 2,8	400 4,0	180 429 4,3	440 3,9	
Italiens	592 787 17,5	222 4,7	237 2,3	496 079 11,9	290 2,6	
Espagnols	601 095 17,7	929 19,5	1 901 18,8	457 134 11,0	1 962 17,6	
Portugais	607 069 17,9	1 711 36,0	4 346 43,0	873 736 21,0	5 308 47,7	
Autres immigrés	- -	620 13,0	148 1,4	- -	1 221 11,0	
Ensemble	- 100	4 748 100	10 102 100	- 100	11 119 100	

Source : *Migrations-Informations* n° 38, septembre 1981, Ministère de la Solidarité Nationale - DPM.

(23) Cf. note en annexe I.

(24) La rumeur publique ou seulement l'humeur populaire attribuaient cette formule à H. BOUMEDIENE, déjà de son vivant.

chaque « Algérien (non émigré) ayant son banquier (en francs), en France et corrélativement, chaque émigré algérien ayant son banquier (en dinars, en Algérie », la quasi disparition des transferts sur les économies des émigrés algériens apparaît encore plus manifestement quand on compare le comportement de ces derniers sous ce rapport avec le comportement des émigrés des autres pays, pays proches de l'Algérie et ayant comme elle un monnaie non convertible (Maroc, Tunisie) et pays d'Europe (Italie, Espagne, Portugal). Et une pareille chute extrêmement rapide - sans être continue, la baisse des transferts sur les économies se dessinait déjà depuis quelques années, mais ce ne fut qu'entre 1976 et 1977 (année qu'on peut considérer comme marquant une nette rupture) qu'elle s'accrut et se précipita au point de n'avoir en 1977, 1978 et 1979 qu'à peine l'équivalent respectivement de 54,5 %, 42,5 % et 21,2 % des transferts de 1976 -, ne peut en aucune manière s'expliquer, compte tenu des proportions qu'elle a atteintes, par la seule considération des changements, même massifs et subits, qui se seraient produits dans la structure de la population algérienne résidente en France (ni forte réduction du volume global de cette population, ni réduction du nombre des actifs, ni augmentation catastrophique du nombre des chômeurs, etc.). On a comme la preuve *a contrario* que l'explication est d'un tout autre ordre dans le fait qu'à l'inverse des transferts effectués par les travailleurs immigrés eux-mêmes, les autres transferts s'opérant vers l'Algérie en raison du travail en France des émigrés algériens (salaires transférés directement par les employeurs au nom de leurs salariés, rémunérations annexes du travail et autres prestations sociales dont, notamment, les allocations familiales, les pensions et les retraites, etc.) n'ont pas diminué, ni en valeur absolue, ni en valeur relative dans les mêmes proportions; on peut même dire que, globalement, la proportion qui revient à l'Algérie dans l'ensemble des transferts de cette catégorie est restée relativement constante durant toute la période concernée (comme l'indique le tableau 2

TABLEAU 2

*Transferts sociaux en 1971, 1978 et 1979 (montants et proportions)
du fait du travail des immigrés de six nationalités (en millions de francs)*

Transferts	1971		1978		1979	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Immigrés						
Algériens	358	20,9	1 240	19,4	1 367	18,4
Marocains	77	40,5	400	6,2	616	8,3
Tunisiens	25	1,5	152	2,4		
Italiens	157	9,2	594	9,3	637	8,5
Espagnols	61	3,6	249	3,9	329	4,4
Portugais	53	3,1	242	3,8	288	3,9
Autres immigrés .	980	57,3	3 523	55,0	4 207	56,1
Ensemble	1 711	100	6 400	100	7 444	100

Source : *Migrations-Informations, op. cit.*

ci-après, elle se maintient pour les années 1971, 1978 et 1979 à, respectivement 10,9 %, 19,4 % et 18,4 % du total des transferts sociaux).

Cette constance apparaît, par contraste, d'autant plus significative que le nombre des familles algériennes résidant en France, donc y percevant les allocations familiales (et, aussi, secondairement les autres prestations sociales) s'est considérablement accru (de là, sans doute, la légère baisse qu'on constate entre 1971 et 1979 : 2,5 points; 1 point de 1971 à 1978 et 1,5 point de 1978 à 1979). Bien plus, en raison probablement de l'ancienneté de l'immigration algérienne en France, de l'importance et de la complexité qu'atteint cette immigration, l'Algérie arrivait en 1979 en bonne position pour tous les transferts autres que les envois volontaires des immigrés eux-mêmes (936 millions de francs, soit 26,5 % de l'ensemble des transferts de cette catégorie), avant même l'ensemble des pays membres de la CEE qui ne sont pas des pays d'émigration (c'est-à-dire l'Italie exceptée) cette primauté lui étant assurée notamment pour les transferts effectués au titre des allocations familiales (241 millions, soit plus de 41 % des transferts dus à ce titre) (25).

Ce n'est pas seulement par rapport à l'ensemble des transferts hors de France du fait de l'immigration que diminue la part qui revient aux transferts opérés par les immigrés algériens sur leur avoir, c'est aussi par rapport à la somme des autres transferts sociaux à destination de l'Algérie, comme l'indiquent les calculs regroupés dans les tableaux 3a et 3b ci-après.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, durant cette période, l'évolution du rapport entre les transferts sur les économies de travailleurs algériens et les transferts sociaux vers l'Algérie avec l'évolution des transferts et du rapport entre les deux catégories de transferts opérés pour les mêmes raisons (transferts qui sont le fait des immigrés ou du fait de l'immigration) vers un certain nombre d'autres pays d'émigration ou seulement de pays étrangers non réputés comme étant des pays d'émigration (26).

. . .

C'est au moment où elle est la plus contestée, au moment où elle se découvre comme un lieu de conflits entre les émigrés et leur société (i. e. leurs co-nationaux, leurs compatriotes présentement non-émigrés), que l'émigration dévoile au mieux la vérité objective de ce qu'elle est et qu'elle révèle la vérité de la condition de l'émigré : l'une et l'autre ne se conçoivent, n'ont de sens et ne peuvent être supportées qu'à la condition qu'ils soient source de rapports, qu'à la condition que ce qu'ils « rapportent » soit supérieur à ce qu'ils « coûtent » — que le « bilan » de l'émigration et de l'émigré ne sont respectivement que ceux-là qu'on leur accorde ou qu'on leur impute (les uns, comme produits « positifs », les autres comme produits « négatifs »), c'est-à-dire seulement ceux-là qui sont conformes à la définition dominante (ou officielle) des « bénéfiques » à

(25) Cf. tableau en annexe II.

(26) Cf. les tableaux en annexe III.

TABLEAU 3
Evolution des différentes catégories de transferts de 1971 à 1979

TABLEAU 3 a
Evolution de la part absolue et de la part relative de catégories de transfert

M. F. = en millions de francs

Années	1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979	
	M. F.	%																
Catégories de transferts . . .																		
Transferts sur économies des travailleurs . .	778	68,5	735	57,8	665	55,1	896	60,1	953	57,0	1 001	55,0	546	37,1	426	25,6	212	13,4
Autres transferts sociaux	358	31,5	537	42,2	541	44,8	595	39,9	720	43,0	817	44,9	926	62,9	1 240	74,4	1 367	86,6
Ensemble	1 136	100	1 272	100	1 206	100	1 491	100	1 673	100	1 818	100	1 472	100	1 666	100	1 579	100

Source : Banque de France.

TABLEAU 3b
Evolution, calculée en indice, de chacune des catégories de transferts

Années	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Catégories de transferts . . .									
Transferts sur économies des travailleurs . .	100	94	85	115	122	128	70	54	27
Autres transferts sociaux	100	150	151	166	201	228	258	346	382
Ensemble	100	122	106	131	147	160	129	146	139

attendre de l'émigration (i. e. l'importation dans le pays d'un maximum de *devises*) et de « coûts » qu'il faut en supporter; la définition des uns et des autres est là aussi (comme dans l'immigration) un objet de luttes incessantes et le résultat des rapports de forces à l'intérieur de ce champ clos qu'est l'émigration. C'est, sans doute, ainsi qu'il faut comprendre l'évolution des mesures financières, décidées en chaque début d'année (voir, à cet effet, la série des lois de finances annuelles), qui prennent toutes en compte les incidences de l'émigration, incluant au titre des recettes l'apport financier des émigrés (sans jamais indiquer les « coûts » financiers ou le manque à gagner, le « coût » de la parité, fut-elle nominale, entre le franc et le dinar, le manque à gagner du fait des exonérations fiscales accordées, etc.) (27). A mesure que se réduisent, en valeur absolue et en valeur relative, les revenus (monétaires) rapportés par l'émigration, à mesure que le « compte-devises » de l'émigration s'amenuise et comme pour en rétablir le bilan positif et, par là, restaurer l'émigration dans sa fonction originelle et du même coup dans sa légitimité première (sauf que cette légitimité est maintenant contrainte, imposée aux émigrés contre leur gré, et que personne ne se trompe sur le vrai sens de cette légitimation, la *croynance* maintenant qu'elle est dissipée ne peut survivre à l'opération de désenchantement que suscite tout travail comptable quand il est appliquée à des données qui, ne relevant pas du calcul, ne peuvent lui résister), les « privilèges » consentis aux émigrés, c'est-à-dire ce qui dans une comptabilité superficielle des « bénéfiques » et des « coûts » est tenu pour le « coût » à payer à l'émigration, ne cessent de se restreindre eux aussi (28). Les « bénéfiques », réels ou supposés

(27) Parité du change pour sommes transférées par les émigrés par mandats postaux ou à l'occasion de leurs voyages en Algérie (1 franc pour 1 dinar au lieu, comme ce fut longtemps le cas, 1 F = 0,82 DA et, aujourd'hui, 1 F = 0,65 DA, selon le taux du change « officiel »); exonération totale ou partielle des taxes douanières pour les produits importés en Algérie (notamment les voitures automobiles, une berline totalement exonérée de droits et une voiture militaire taxée à 56 % de sa valeur; taxes payées en devises) en cas de déménagement définitif; ouverture de comptes d'épargne et d'épargne-logement en devises (avec, théoriquement, droit à une attribution prioritaire dans le cadre des mesures de réinsertion); etc...

(28) Pour l'heure, le comble semble être atteint par la dernière mesure imposant aux émigrés algériens (les salariés, qu'ils soient chômeurs ou non, les membres de leurs familles, etc.) de changer, lors de tous leurs séjours en Algérie, pour l'équivalent au minimum de 700 DA (soit 1 070 FF), les émigrés commerçants et membres des professions libérales semblent être « imposés » pour une somme supérieure (cf. les décrets d'application de la loi de finance de 1982, entrés en vigueur en mai 1982), le comble est atteint lorsque les émigrés ne transfèrent plus par les voies les plus visibles (les mandats postaux) que 27 % en 1979 (et certainement une proportion encore plus petite aujourd'hui) de ce qu'ils ont transféré en 1971 (!). Outre le caractère quelque peu infamant de cette mesure pour les émigrés que l'on perçoit de la sorte comme étant des « parasites » (sortes de « pique-assiette-internationaux », ces autres « parasites » dont parle le juriste Noblet, sauf qu'ici ils sont de même nationalité) auxquels il faut faire payer le prix (un prix qu'on viendra à marchander) de leur séjour dans leur propre pays, c'est à une véritable « atteinte à sa propre souveraineté intérieure » à laquelle a procédé l'Algérie en agissant de la sorte : un des attributs inaliénables du ressortissant d'une nationalité (sauf à attenter au principe même de cette nationalité) est de pouvoir entrer dans son pays, dans sa nation (i.e. dans le territoire que recouvre cette nationalité sur lequel s'exerce la souveraineté de cette nationalité) sans condition (si ce n'est de prouver son appartenance nationale, ce qui est la fonction des pièces d'identité dont on excipe aux frontières) et surtout sans condition financière. Ce faisant, ce n'est pas la seule atteinte que l'Algérie porte à son propre crédit, c'est-à-dire à l'image qu'elle devrait avoir d'elle-même face à l'étranger qu'incarne objectivement (qu'il le veuille ou non, qu'on le veuille ou non) l'émigré, cet être hybride à la fois national et non-national (c'est sans doute ce qu'on lui pardonne le moins) : l'émigré qui ne peut s'acquitter de l'obligation qui lui est faite de changer au minimum 1 070 F et de disposer de son billet de retour (obligation à

de l'émigration, ayant disparu réellement ou dans la représentation qu'on s'en fait (et, ici, la réalité est tout entière dans la représentation qu'on en a, elle est faite de cette représentation et par cette représentation), il ne reste plus alors, à son passif, que les « maux » sociaux qu'on lui attribue : renchérissement de la vie durant la période de l'année qui concentre le flux le plus élevé des retours en vacances (juillet-août) en raison de la forte demande dont sont responsables les émigrés, ces « touristes » *illégitimes* (des touristes dans « leur » pays et, surtout, des « touristes » démunis des qualités sociales et du capital culturel qui font les vrais touristes) qu'on crédite toujours d'un fort pouvoir d'achat (prestige de la monnaie étrangère, consommation exceptionnelle, voire ostentatoire pour une période exceptionnelle, surenchère des dépenses en vue de racheter son absence ou de se racheter de son absence auprès des siens, etc.); multiplication des accidents de la route durant cette période des vacances, les émigrés ayant la réputation d'être de « mauvais » conducteurs (ils n'achètent de voitures

laquelle est tenue ordinairement l'étranger mais non le national) ou de son équivalent en devises [au-dessus du plancher de 1 070 F] se voit dépouillé, non pas de son passeport pour ne pas quitter le territoire national, mais de son « certificat de résidence » en France [i.e. pour ne pas entrer en France], pièce délivrée par une autorité étrangère et frappée du sceau [i.e. de la souveraineté] d'un Etat étranger], signifiant par là qu'on tient cette dernière pièce pour plus « estimable » [ce qui est objectivement la vérité] que la première et, par là, son retrait pour plus répressif ou plus dissuasif, la restitution de ce document et de la liberté de circuler, vertu dont on le crédite objectivement (ne voit-on pas des émigrés embrasser, après ces épreuves, leur « certificat de résidence », ce même certificat sur lequel il crachait et qu'il honnissait en France en raison de tous les déboires qu'il leur valait), n'étant obtenue que lorsque l'émigré « touriste » en vacances chez lui aurait apporté, quitus à l'appui, la preuve qu'il a versé la quantité de devises nécessaires à sa « libération ».

Malgré tous ces motifs, pourtant extrêmement blessants pour l'amour-propre national, pour l'orgueil national dont on sait l'Algérie et les Algériens particulièrement jaloux, il est significatif du nouveau rapport qui s'instaure en Algérie à l'égard de l'émigration et des émigrés, c'est-à-dire de la divergence des intérêts des uns (les émigrés) et des autres (les non-émigrés), que cette mesure n'ait soulevé aucune objection, aucune indignation même dans l'opinion publique et, plus que cela, qu'elle jouisse d'une certaine popularité, tout le monde trouvant « normal » que les émigrés « paient » (comme si tout émigré qui ne s'acquitte pas de l'obligation qu'il a contractée en émigrant, envoyer de l'argent au pays, est un mauvais émigré, un *jayah*, et aussi un mauvais national, qu'ils soient soumis, eux qui ont de l'argent (entendre par là des « devises ») et qui participent de l'opulence des riches (entendre par là qui ne subissent pas les restrictions et les pénuries qui sont le lot des nationaux), à un « impôt » (« impôt-sanction », maintenant qu'ils ne s'en acquittent plus d'eux-mêmes, volontairement) qui contribue à la prospérité du pays [i.e. des nationaux qui y résident et non pas des nationaux qui ont le « tort » ou la « chance » d'y être absents]; ne s'indignant de cela que les émigrés, c'est-à-dire à proprement parler, les « victimes » de la mesure les contraignant et les rappelant à leur « devoir » (ou, plus exactement, à ce qu'on leur assigne comme étant leur « devoir »), certain d'entre eux allant jusqu'à jurer de « ne plus remettre les poids dans leur pays tant que celui-ci exige d'eux un tribut (*maks*) », une taxe fiscale pour pouvoir rentrer chez soi ! Mesure *interne*, mais parce qu'elle concerne les nationaux qui sont à l'*extérieur* elle a nécessairement un retentissement à l'*extérieur*, une portée et une signification internationales et le prestige de l'Algérie, pays d'émigration qui parle dignement de ses émigrés, qui traite dignement ses émigrés (la valeur symbolique du discours sur la réinsertion des émigrés) et surtout qui combat pour sa dignité en combattant pour la dignité de ses émigrés, ne sort pas grand par cette épreuve ou grand par cette mesure. Si seulement elle était rentable économiquement ! Il est à craindre que, se conformant de plus en plus au minimum qui est exigé d'eux, à savoir 1 070 F en l'état actuel de la réglementation, les émigrés de plus en plus nombreux, se dispenseraient de plus en plus de transférer de plus grandes sommes lors de leur voyage en Algérie (comme cela se fait encore actuellement, la réduction ayant affecté prioritairement et principalement les transferts qui se font par les envois postaux, mais saura-t-on jamais quels sont les montants de ces sommes, avant et après la mesure adoptée ? Que l'avenir prochain donne raison (une raison économique) à la mesure prise ou qu'il lui apporte un démenti, les résultats obtenus allant à l'encontre des effets escomptés, toujours est-il qu'il y a là un aveu ou une manière d'objectivation de ce qu'est et de ce que doit toujours être l'émigration : une source de devises !.

que pour leurs vacances et pour « épater », ils ne connaissent pas les routes en raison de leur absence, ils n'ont que de vieilles voitures d'occasion et en mauvais état; responsables de tous les « trafics » possibles (tous les biens de consommation sont objet de trafics, sans compter l'or et les bijoux, les fusils de chasse, les alcools, etc.) et des « atteintes » qu'ils portent à la stabilité de la monnaie nationale; etc. Il n'est pas jusqu'aux « bénéfices » qu'on reconnaît traditionnellement à l'émigration (les ressources monétaires dont elle a été la source principale, sinon exclusive dans les campagnes) qui ne deviennent, au prix d'un changement de perspectives et au terme d'une réévaluation intégrale des données de l'émigration, des « coûts » dont on dénonce maintenant, rétrospectivement, les effets « négatifs », voire néfastes : ainsi, on découvre aujourd'hui, après coup, c'est-à-dire une fois que le processus est consommé, combien l'injection massive de monnaie – ce dont l'émigration fut le premier agent responsable – a été cause de perturbations sociales, économiques, culturelles, etc., provoquant, au fur et à mesure que se généralisaient et s'intensifiaient les échanges monétaires, principalement dans les campagnes et auprès des populations paysannes, ce qu'on a maintenant coutume d'appeler la « dépayssannisation » (29); effet, dans un premier temps, de l'émigration (i. e. de la découverte du travail salarié), celle-ci a fini, dans un second temps, par devenir, par un choc en retour, cause de l'extension et de la précipitation de l'émigration (cette fois-ci, pérennisée) et, plus généralement, cause de tout l'exode rural (30).

(29) Pour une analyse plus rigoureuse des mécanismes qui ont déterminé la crise de l'agriculture traditionnelle, une fois qu'elle fut confrontée aux techniques de production et à l'habitus capitalistes (esprit de calcul, conscience économique et conscience de la temporalité ou structures économiques particulières et structures temporelles qui leur sont spécifiquement liées, notions de rendement, de rentabilité, etc.) ainsi que l'attitude de désaffection qui s'ensuivit à l'égard non seulement du travail paysan mais de tout l'état paysan, de l'art de vivre et de la manière d'être paysans, cf. Pierre BOURDIEU et A. SAYAD, *Le déracinement*, la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Paris, Ed. de Minuit, 1964.

(30) L'Algérie avait décidé, le 18 septembre 1973, à la suite, semble-t-il, de la campagne de meurtres et d'attentats perpétrés durant l'été de la même année sur la personne et les biens des Algériens en France, de « suspendre » toute émigration vers la France « tant que la sécurité des ressortissants algériens n'était pas assurée » et que la preuve de cette assurance n'était pas apportée, toutes conditions qui, indépendamment de la mesure française (et antérieurement à cette mesure, puisque celle-ci ne fut prise qu'un an plus tard, en juillet 1974) suspendant, elle aussi, toute immigration de nouveaux travailleurs, faisaient que cette « suspension » sur laquelle l'Algérie pourra difficilement revenir, même si la conjoncture l'exigeait [reprise de l'immigration en France ou dans les autres pays industrialisés recourant à l'immigration, et/ou impossibilité pour l'Algérie, si la situation économique et sociale se dégradait à l'intérieur du pays de continuer à s'opposer à la demande d'émigration], équivalait, en fait, à un arrêt définitif de l'émigration. Mais par-delà la raison officiellement invoquée – à condition de la replacer dans le contexte global de l'époque (diminution en valeur relative des rentrées de devises dues à l'émigration du fait de l'augmentation des revenus pétroliers) et, surtout, à condition de la rapporter à la signification nouvelle que l'émigration prenait dans ce contexte (nouvelles fonctions assurées, nouveaux et multiples effets dont le moins supportable est sans conteste, l'espèce de chantage sur l'Algérie dont l'émigration est à son corps défendant un instrument toujours possible, les crimes et les attentats étant précisément l'objectivation de ce chantage inévitable par le fait que l'émigré est toujours placé sous la souveraineté d'une puissance étrangère), cette raison ne manquerait pas d'apparaître comme n'étant qu'un prétexte ou une cause seulement occasionnelle –, il est d'autres raisons *objectivement* plus importantes qui ont contribué à imposer la décision de mettre fin à l'émigration, la seule décision que l'Algérie a peut-être prise, en ce domaine, en toute indépendance : il fallait, de surcroît, que s'ajoute la volonté politique de revivifier l'agriculture pour que réapparaisse à nouveau la relation qu'on peut dire génétique qui lie la paysannerie prolétariée et l'émigration – la « révolution agraire », qui était

Faut-il attendre que se dissipent toutes les illusions constitutives de l'émigration, que se dévoilent au grand jour toutes les dissimulations ou tous les *enchantelements* qui sont la condition même de possibilité de l'émigration (de son avènement, de sa diffusion, de sa reproduction, donc de sa perpétuation), pour que se constituent les conditions de possibilité d'une science de l'émigration ? Que l'émigration soit justiciable des « eaux glacées » du « calcul intéressé », cesse d'être cette « absence » qui n'a d'expression qu'*affective* (qui n'a de langage que le langage chaud des sentiments; absence d'êtres chers, d'autant plus chers qu'ils sont « absents », et absence de ses chers, d'autant plus chers qu'on est absent), est-ce là la condition indispensable à une connaissance objective du phénomène ? Faut-il donc que l'objet cesse d'être, qu'il soit sur le point de se dissoudre complètement, pour que, par un étrange retournement, la science soit, enfin, possible ?

Abdelmalek SAYAD *

la préoccupation socio-économique et le grand dessein socio-politique du moment, manquant de « volontaires » même parmi les paysans les plus pauvres (et, peut-être, surtout parmi ceux-là, qui étaient les plus profondément affectés par la « dépayssannisation »), ne pouvait que souffrir encore plus de la « rivalité » qui lui apportait directement (ce sont les mêmes hommes qui sont sollicités et disputés) et indirectement (en raison de l'incompatibilité qu'il y a entre l'une et l'autre, l'émigration ne pouvait qu'anéantir chez les éventuels candidats de la révolution agraire les dispositions qui font le bon paysan) l'émigration ou seulement la possibilité (théorique) d'émigrer, c'est-à-dire d'échapper à la condition de fellah prolétarié.

* EHESS. Paris-Marseille.

ANNEXE I

UN ASPECT DE L'ÉCHANGE INÉGAL :
LE MARCHÉ PARALLÈLE DES TRANSFERTS MONÉTAIRES
DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE FRANCO-ALGÉRIEN

Le dinar algérien versé en Algérie à la famille de l'émigré ou mis à sa disposition en Algérie s'échange contre le franc français, remis en contrepartie en France, parfois, à peine au quart de sa valeur nominale; et, encore, il s'agit là d'un « cours » relativement « avantageux » pour l'échangeur de dinars, car c'est le « prix » qu'on consent à un « ami », un « parent », une « connaissance », c'est-à-dire lorsque l'opération ne porte que sur des sommes relativement modestes (quelques milliers ou au maximum, une ou deux dizaines de milliers de francs) – dans les autres cas, lorsqu'il s'agit de montants plus élevés, donc presque toujours à des fins spéculatives, la « compensation » se fait au 1/8 ou au 1/10 de la valeur du dinar et, parfois, à des taux encore plus faibles quand ce n'est pas au gré du détenteur de francs. C'est, sans doute, parce que le franc dont on est redevable aux émigrés est payé doublement et doublement « cher », car il est payé cher en monnaie et encore plus cher symboliquement et, à la limite, il n'est payé cher en dinars que parce qu'il est payé cher symboliquement – il est payé, comme de surcroît, d'une « dette » morale d'autant plus contraignante et d'autant plus vivement ressentie que l'opération de « change » crée, ici, une relation d'obligation « illégitime » parce que liant, le plus souvent, des partenaires inégalement situés socialement : replacés dans la hiérarchie interne à la société algérienne, c'est, en la circonstance, le plus haut placé socialement qui devient l'obligé d'un créancier occupant une position sociale plus basse (par ses origines et par son état présent, celui d'émigré), c'est peut-être le fait de renverser, même provisoirement et partiellement, le rapport de forces entre nationaux non émigrés et émigrés qu'on a peine à pardonner à l'émigration – , que l'habitude prise par les émigrés d'« échanger » leur argent au lieu de le transférer est dénoncée avec véhémence, et, paradoxalement, de manière unilatérale, comme si dans ces opérations d'échanges de monnaies les émigrés étaient seuls en cause : est escroc, usurier, accapareur et « affameur », « traître » à la nation et à l'économie nationale en attendant à la monnaie nationale, l'émigré qui n'envoie pas son argent en Algérie et l'échangeur contre le dinar sur le marché parallèle, mais nullement celui qui lui propose le dinar et le lui brade à un prix très en dessous de sa valeur ! Mieux que le change des monnaies ou, si on veut, la vente au « marché noir » du franc contre le dinar, de véritables associations « franco-algériennes » (l'émigré étant, ici, la partie française), c'est-à-dire entre Algériens, les uns, émigrés en France, les autres, demeurant en Algérie, et ayant leurs capitaux, les premiers, en France, les seconds, en Algérie – sortes de sociétés en participation souvent tenues secrètes – , se sont constituées de part et d'autre de la Méditerranée, dessinant une sorte d'espace économique entre l'Algérie et la France, entre le pays d'émigration et le pays d'immigration : une affaire (par exemple un commerce, un café, un restaurant, un hôtel, etc...) à Alger, ou en quelque autre ville d'Algérie (mais le plus souvent à Alger et presque toujours dans les cinq plus grandes villes d'Algérie) et une affaire de même nature considérée comme équivalente apparemment (mais en réalité, abstraction faite des différences qui séparent les deux contextes économiques, cette seconde affaire est en règle générale d'une importance objectivement moindre et par suite d'un moins bon rapport) à Paris ou dans une autre ville, petite ou grande, en France, ville et quartier où se concentre la population des émigrés algériens – , chacun des associés prenant, en contrepartie de la part qu'il apporte, une part (en Algérie, pour l'émigré et en France, pour les non-émigrés) dans le capital apporté par son partenaire et aussi dans les bénéfices (respectivement en dinars et en francs) produits, çà et là, par le capital ainsi mis en commun par-delà la frontière qu'il y a entre une économie et une autre, une monnaie et une autre; entre une économie dominée et une économie dominante, une monnaie dominée et une monnaie dominante). Comme si elles reflétaient la dissymétrie structurelle qui est au principe de l'émigration et de l'immigration et qui est, ici aggravée par les mesures prises pour protéger la partie la plus faible (le pays d'émigration, son économie, sa monnaie), ces associations sont fondamentalement dissymétriques et sont accéptées comme telles par les deux partenaires : l'émigré, parce qu'il fait apport d'un avoir situé en France et parce qu'il dispose de francs, jouit dans ces associations d'une position objectivement avantageuse; c'est d'emblée et comme par convention qu'il a l'avantage sur son « associé » non émigré ayant son capital et son argent (en dinars) en Algérie. En effet, quelles que soient les parts respectives de chacun des deux associés dans chacune des deux parties, la partie « algérienne » et la partie

« française », tout se passe comme si la partie « algérienne » de l'association était grevée d'un handicap, celui d'être en Algérie et d'être en dinars et, à l'inverse, la partie « française » était dotée d'un avantage par nature, celui d'être en France et d'être en francs : ainsi quand la participation des deux associés est apparemment égale aussi bien en Algérie qu'en France, le partage des bénéfices eux-mêmes inégaux (généralement, à l'avantage de la partie « algérienne ») se fait inégalement, l'associé de France reçoit la moitié des bénéfices réalisés en dinars et l'associé d'Algérie seulement le tiers, ou même le quart des bénéfices réalisés en francs; et quand la participation est inégale - l'associé émigré recevant toujours, dans la partie « algérienne », une part toujours supérieure (rarement inférieure à la moitié) à la part que son partenaire prend dans la partie « française » de l'association (le tiers ou le quart, ou moins que cela) - et doublement inégale (l'affaire « algérienne » étant d'un meilleur rapport que l'affaire « française », sauf que ce rapport est en dinars et en Algérie), le partage de bénéfices se fait au prorata des parts de chacun dans chacune des deux affaires. Comme on le voit, à condition d'en avoir la possibilité, tous les moyens sont bons pour se procurer à n'importe quel prix de l'argent français - c'est souvent qu'une marchandise acquise en Algérie par un émigré lors du séjour qu'il y effectue durant ses vacances, ou livrée à sa famille, est payée au vendeur, en France et en francs, au tiers de son prix en dinars algériens - et, dans le cas des commerçants associés à des partenaires en France, c'est aussi une occasion inespérée - autre avantage qu'on accepte de payer fort « cher » - de pouvoir bénéficier d'un « certificat de résidence (en France) au titre de commerçant », ce qui assure une plus grande liberté de déplacements entre l'Algérie et la France.

ANNEXE II

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES DU FAIT DE L'EMIGRATION
RÉPARTITION SELON LES PAYS DE DESTINATION ET SELON LES CATEGORIES DE TRANSFERTS - ANNEE 1979TABLEAU IIa
Répartition par pays de destination
(M. F. = en millions de francs)

Pays de destinations	Catégories de transferts		Transferts sociaux indirects							Ensemble (1 + 2 + 3)	
	Transferts directs sur économies (1)		sur salaires transférés par les employeurs (2)		Sur prestations sociales (3)						
					Total (a + b + c)		Soins de santé (a)	Allocations familiales (b)	Pensions et retraites (c)		
	en M. F.	%	en M. F.	%	en M. F.	%	en M. F.	en M. F.	en M. F.	en M. F.	%
Algérie.....	212	1,9	431	11	936	26,5	61	241	634	1 579	8,5
Maroc.....	1 686	15,2	197	5	279	7,9	20	158	101	2 742	14,8
Tunisie.....	440	3,9			140	4,0	72	42	26		
Espagne.....	1 962	17,6	116	3	213	6,0	25	12	176	2 291	12,3
Portugal.....	5 308	47,7	67	1,7	221	6,2	22	33	166	5 596	30,1
Italie.....	290	2,6	216	5,5	421	11,9	0,8	0,7	420	927	5,0
Autres pays CEE.....	298	2,7	1 210	31,0	845	23,9	122	60	662	2 353	12,7
Yougoslavie.....	104	0,9	1 668	42,6	483	13,6	27	38	418	158	0,8
Pays Afrique Noire (Sénégal) ..	237	2,1								430	2,3
Autres pays.....	582	5,2								2 486	13,4
Ensemble.....	11 119	100	3 905	100	3 538	100	350	585	2 603	18 562	100

TABLEAU IIb
Part de chaque catégorie de transfert
(en pourcentage)

Pays de destination Catégories de transferts	Transferts directs sur économies (1)	Transferts sociaux indirects		Ensemble (1 + 2 + 3)
		Sur salaires transférés par les employeurs (2)	sur prestations sociales Total (a + b + c) (3)	
Algérie	13,4	27,3	59,3	100
Maroc	77,5	7,2	15,3	100
Tunisie				
Espagne	85,6	5,0	9,3	100
Portugal	94,8	1,2	3,9	100
Italie	31,3	23,3		
Autres pays CEE	12,6	57,4		
Yougoslavie	65,8	34,2		100
Pays Afrique Noire (Sénégal)	55,1	44,9		100
Autres pays	23,4	76,6		100
Ensemble	51,9	21,0	19,0	100

ANNEXE III

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TRANSFERTS
DU FAIT DE L'IMMIGRATION, DE 1971 À 1979

TABLEAU IIIa
Evolution de la part absolue et de la part relative de chaque catégorie de transferts de 1971 à 1979
(M. F. millions de francs)

Pays	Années Catégories de transferts	1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979	
		M. F.	%																
Maroc	(1)	363	82,5	437	82,3	515	80,0	754	83,5	1 131	86,3	1 058	83,3	1 172	82,5	1 644	80,4	1 686	
	(2)	77		94		125		149		180		212		248		400		} a	
	(3)	440	100	531	100	640	100	903	100	1 311	100	1 270	100	1 420	100	2 044	100		
Tunisie	(1)	135	84,0	152	79,2	189	82,5	214	87,0	224	82,3	159	71,3	248	67,2	400	72,5	440	
	(2)	25		40		40		32		48		64		121		152		} a	
	(3)	160	100	192	100	229	100	246	100	272	100	223	100	369	100	552			
Italie	(1)	222	58,6	211	48,4	187	46,4	157	35,8	164	33,4	153	27,2	194	29,0	237	28,5	290	31,3
	(2)	157		221		216		281		327		420		475		594		637	
	(3)	379	100	432	100	403	100	438	100	491	100	563	100	669	100	831	100	927	100

Espagne.....	(1)	929 93,8	979 92,7	1 057 91,6	1 022 89,5	1 426 90,9	1 503 63,0	1 731 89,2	1 901 88,4	1 962 85,6
	(2)	61	77	96	120	143	169	209	249	329
	(3)	990 100	1 056	1 153 100	1 142 100	1 569 100	1 672 100	1 940 100	2 150 100	2 291 100
Portugal.....	(1)	1 711 97,0	2 041 96,6	2 357 96,5	2 689 96,7	2 383 94,3	2 962 94,6	3 628 95,7	4 346 94,7	5 308 94,8
	(2)	53	72	85	92	144	168	164	242	288
	(3)	1 764 100	2 113 100	2 442 100	2 781 100	2 527 100	3 130 100	3 792 100	4 588 100	5 596 100
Yougoslavie.....	(1)	75 83,3	76 87,7	86 82,0	81 68,0	105 78,3	85 73,9	84	138	104 65,8
	(2)	15	17	19	38	29	30	-	-	54
	(3)	90 100	93 100	105 100	119 100	134 100	115 100	-	-	158 100
Pays CEE..... (sauf Italie)	(1)	245 26,7	206 22,5	271 25,0	382 26,8	329 22,1	278 16,5	282 15,5	348 18,4	298 12,6
	(2)	590	709	813	1 042	1 159	1 412	154	1 543	2 056
	(3)	805 100	915 100	1 084 100	1 424 100	1 488 100	1 690 100	1 823 100	1 891 100	2 354 100
Total transferts..... (Ensemble des pays)	(1)	4 758 73,5	5 158 70,0	5 618 79,3	6 616 68,7	7 200 66,7	7 765 63,9	8 589 63,2	10 102 61,5	11 119 59,9
	(2)	1 711	2 213	2 371	3 010	3 585	4 378	4 995	6 400	7 444
	(3)	6 469 100	7 371 100	7 889 100	9 626 100	10 785 100	12 143 100	13 584 100	26 502 100	18 563 100

Source : Banque de France.

- (1) Transferts directs sur économies des travailleurs immigrés.
- (2) Transferts sociaux indirects.
- (3) Ensemble.

a) Pour l'année 1979, les transferts sociaux à destination du Maroc et de la Tunisie ne sont pas donnés séparément pour chaque pays : ils sont globalement de 616 millions de francs, ce qui porte le total des transferts pour ces deux pays à 2 742 millions.

TABLEAU IIIb
 Evolution, calculée en indice,
 de chacune des catégories de transferts de 1971 à 1979
 (base 100 = 1971)

Pays	Années									
	Caté- gories de transferts	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Maroc	(1)	100	120	141	207	311	291	322	452	464
	(2)	100	122	162	193	233	275	322	519	*
Tunisie	(1)	100	112	140	158	166	117	183	296	440
	(2)	100	160	160	128	192	256	484	608	*
Italie	(1)	100	95	84	70	73	69	87	106	130
	(2)	100	140	137	179	208	261	302	378	405
Espagne	(1)	100	105	113	110	153	162	186	204	211
	(2)	100	126	157	196	234	277	342	408	539
Portugal	(1)	100	119	137	157	139	173	212	254	310
	(2)	100	136	160	173	215	317	309	456	543
Yougoslavie	(1)	100	101	114	108	140	113	112	184	138
	(2)	100	113	126	253	193	200	-	-	360
Pays CEE (sauf Italie)	(1)	100	96	126	177	153	129	131	162	138
	(2)	100	120	138	176	196	289	261	261	348
Total des trans- ferts. (Ensemble des pays	(1)	110	108	118	139	151	163	180	212	233
	(2)	100	129	138	176	209	256	292	374	435

(1) Transferts directs sur économies des travailleurs immigrés.

(2) Transferts sociaux indirects.